

Le Syvalorm

Collecte et traitement des déchets ménagers

Gestion des déchets ménagers



Résultats
d'activités
2025

- ✓ Prévention
- ✓ Compostage
- ✓ Tri
- ✓ Collecte
- ✓ Valorisation

Rapport Annuel 2025





Préambule

Ce rapport a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers du SYVALORM pour l'année 2025.

Il permet de connaître les évolutions des tonnages collectés et la qualité des services proposés aux habitants.

Il présente, également, un bilan financier de son fonctionnement avec une analyse des coûts par habitant, des dépenses et des recettes.

Ce document est une base de travail pour le syndicat, il lui permet d'envisager les orientations futures afin d'élaborer les étapes de la démarche de réduction des déchets engagée de longue date.

Ce rapport est disponible :

- ▶ *Sur le site du syndicat : www.syvalorm.fr*
- ▶ *Et au siège du SYVALORM :*
 - *11 rue Henri Maubert – 72120 SAINT-CALAIS*

Rapport présenté au Conseil Syndical du 19 juin 2026

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SYNDICAT	4
1- DISPOSITIFS DE COLLECTE	6
2- INDICATEURS TECHNIQUES	12
3- LES OUTILS INCITATIFS DU PROJET ENVIRONNEMENTAL	19
4- INDICATEURS FINANCIERS	24
5- CONCLUSION	29
ANNEXES	31

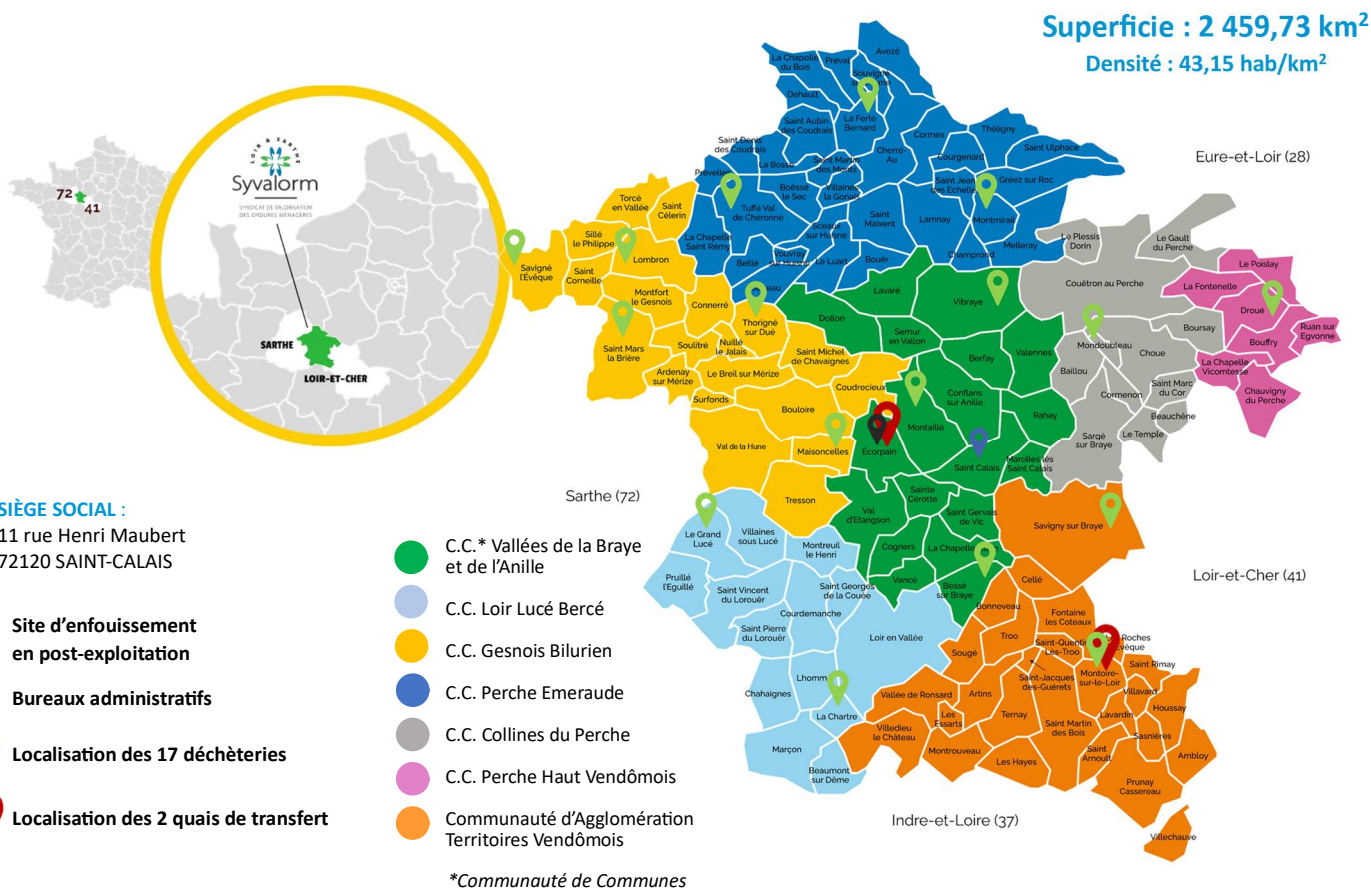
PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Le SYVALORM Loir & Sarthe

Un établissement public dédié à la gestion des déchets ménagers
(Arrêté inter préfectoral du 11/06/2019)

Le SYVALORM (SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères) exerce depuis sa création le 1er janvier 2020 une mission de Service Public de Gestion des déchets des ménages et des professionnels lorsque leurs déchets sont assimilables par leur nature à des déchets ménagers (Articles L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Un territoire semi-rural étendu



LES COMPÉTENCES DU SYNDICAT : 2 MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le SYVALORM intervient pour le compte de 7 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) situés en Sarthe et en Loir et Cher et couvre les besoins de 106 126 habitants (Donnée INSEE 2023 valable au 01.01.2025) répartis sur 132 communes.

La collecte

En porte-à-porte, en points d'apports volontaires (verre, papiers et textiles) et gestion des hauts de quai d'un réseau de 17 déchèteries.

Le traitement

Tri, valorisation matière ou énergétique et élimination des déchets résiduels.

FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

LE CONSEIL SYNDICAL ET LES ÉLUS

Le syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de **33 délégués élus** au sein des EPCI par les Conseils Communautaires des Communautés de Communes membres et dont le nombre de représentants est défini en fonction de leur population municipale selon la règle suivante (Cf. Arrêté Inter Préfectoral des nouveaux statuts du 11/06/2019).

Cet organe élit un président, des vice-présidents et des membres qui forment le Bureau Syndical, responsable de la gestion de la structure.

Nombre d'habitants des EPCI	Nombre de délégués
0 à 5 000	2
5 001 à 10 000	3
10 001 à 15 000	4
15 001 à 20 000	5
20 001 à 25 000	6
25 001 à 30 000	7
30 001 à 35 000	8
Tranche 5 000 supplémentaires	1

LES ÉLUS

Président	Michel ODEAU (Villaines-la-Gonais, 72)
1 ^{er} Vice-président (Finances)	Jean-Claude LECOMTE (Thorigné-sur-Dué, 72)
2 ^{ème} Vice-président (Collectes)	Patrick GREMILLON (Val d'Etangson, 72)
3 ^{ème} Vice-président (Déchèteries et Traitement)	Laurent GAUTHIER (St-Arnoult, 41)
Membre du bureau	Francis BOUSSION (Courdemanche, 72)
Membre du bureau	Odile CAPITAINE (Mondoubleau, 41)
Membre du bureau	Yves BELOEIL (La Chapelle-Vicomtesse, 41)

Un projet environnemental : prévenir et réduire la production de déchets

- Limiter l'enfouissement des déchets ultimes non valorisables (les encombrants ou tout-venant)
- Répondre aux orientations et obligations issues du Grenelle de l'environnement confirmées dans la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Favoriser la valorisation des déchets et le réemploi
- Maîtriser les coûts

Le personnel du SYVALORM au 31 décembre 2025 :

45 agents administratifs et techniques

- 21 agents au siège de Saint-Calais
- 20 agents sur les déchèteries
- 4 agents de maintenance

→ **43,20 équivalents temps plein.**

Conseil Syndical* Rôle : DÉCISION

Le Conseil Syndical vote les décisions nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat

Bureau Syndical Rôle : ORIENTATION

Le Bureau Syndical donne les orientations stratégiques et retient les dossiers présentés en Conseil Syndical

Commissions Rôle : PROPOSITION

Les commissions instruisent les dossiers qui leur sont présentés et émettent un avis

Equipe Administrative et Technique Rôle : MISE EN ŒUVRE

L'équipe du SYVALORM met en application les décisions prises par le Conseil Syndical



1. La collecte des déchets ménagers :

Elle concerne les particuliers, les collectivités et les professionnels (sous conditions).
Règlement de collecte du 05 décembre 2025.

Il existe 2 modes de collectes sur le territoire SYVALORM :

Collectes en porte à porte (PàP) : ordures ménagères résiduelles (OMr) et recyclables

- ▶ Depuis le 1^{er} octobre 2022 : un unique prestataire de collecte PAPREC-COVED assure la collecte tous les 15 jours (C0,5) *(1) (2) sur l'ensemble du territoire (hormis La Ferté-Bernard : collecte hebdomadaire).
- ▶ Les collectes en porte à porte (PàP) des ordures ménagères et des recyclables sont simultanées sur l'ensemble du territoire.

Les fournitures de collecte

Le SYVALORM met à disposition de chaque foyer des contenants nécessaires à la collecte.

- ✓ **Bacs OMr**** : 8 modèles de 80L à 660 L, en partie pucés pour le comptage des levées (**57 619 bacs OMr****)
→ les bacs 60 L, 750 L et 770 L ne sont plus commandés dans les réassortiments de stock
- ✓ **Bacs Jaunes** : 6 modèles de 80 L à 360 L (**17 734 bacs « emballages »**)
→ les bacs 340 L ne sont plus commandés dans les réassortiments de stock
- ✓ **Sacs jaunes** : 88 060 rouleaux (20 sacs de 100 L par rouleau)
- ✓ **Cartes d'accès en déchèterie** éditées en 2025 : **4 199** (4 007 « particuliers », 153 « professionnels », 39 « collectivités »)

****OMr : Ordures Ménagères résiduelles**

* La Collecte des OMr** tous les 15 jours

(1) - Arrêté Interpréfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher
Dérogation renouvelée du 01/01/2024 au 30/09/2028
Territoire ex SMIRGEOMES (hors La Ferté-Bernard).

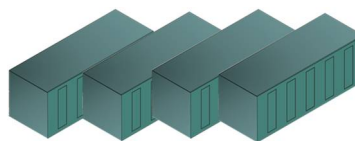
(2) - Arrêté Interpréfectoral de la Sarthe et du Loir et Cher
Dérogation renouvelée du 01/10/2022 au 30/09/2028
Territoire ex SICTOM

Collectes en apport volontaire : conteneurs PAV et déchèteries

- ▶ **674 Containers (PAV) :** collecte du sélectif (emballages, verre et papiers)



- ▶ **17 déchèteries :** gestion des hauts de quai par le syndicat.



1.1 Collecte en porte-à-porte (PàP)

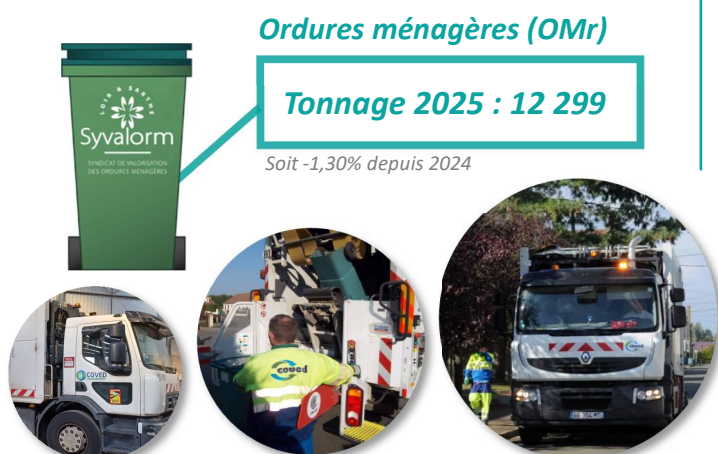
Un unique prestataire **PAPREC-COVED** assure la collecte de l'ensemble du territoire et le rythme des collectes par quinzaine est la norme sur l'ensemble des communes SYVALORM (hormis La Ferté-Bernard). *(Renouvellement de marché public 2022-2029)*

Pour faire suite à la **généralisation de la collecte bimensuelle sur l'ensemble du territoire (C0,5)**, le syndicat organise depuis début 2022 :

- Le **retrait des bacs 35 litres** (terminé fin 2022)
- La **suppression progressive des Points de Regroupement (PRGPT)** des bacs pour la collecte. (Cette action poursuivie en 2025, se prolongera début 2026)
- L'**ajustement des fréquences de collecte** :
 - Pour les **Gros Producteurs (GP)** et **Très Gros Producteurs (TGP)** de déchets professionnels : artisans (bouchers, boulangers, charcutiers...), collectivités (IME, hôpitaux...), professionnels du tourisme, loisirs, hébergement... (2025 : 208 GP & 29 TGP) → collecte « **ordures ménagères** » adaptée en fonction des besoins saisonniers de l'activité → collecte des « **emballages** » maintenue par quinzaine.
 - Pour les 49 PRGPT du territoire ex-Sictom (PRGPT restants sur les 490 existants au 01/10/2022) → collectes « **ordures ménagères** » et « **emballages** » hebdomadaires.

1.1.1 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

- Les OMr sont les Ordures Ménagères résiduelles : des déchets non-recyclables et non-toxiques.



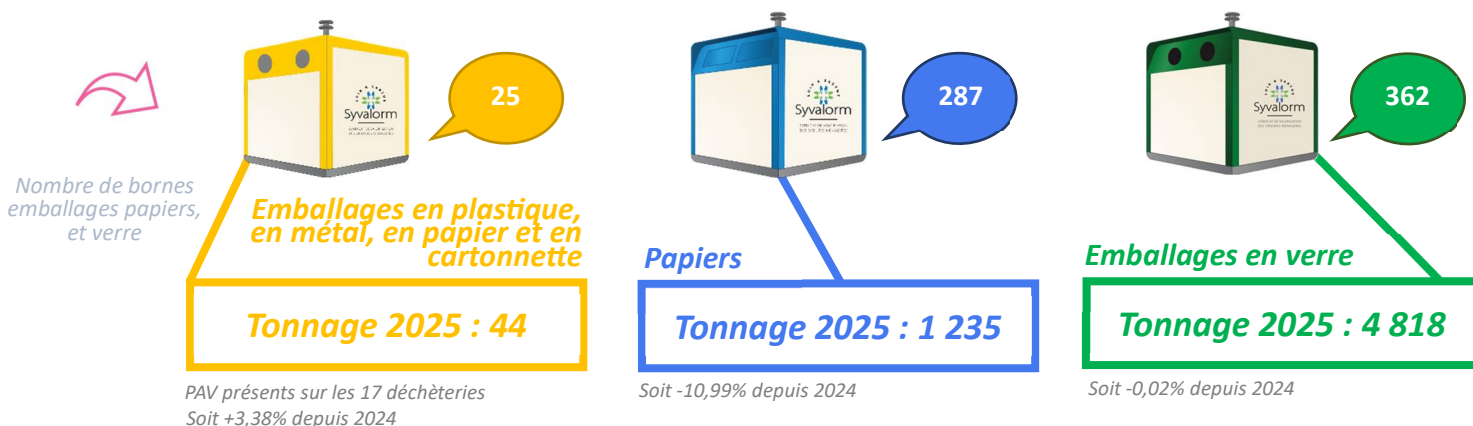
1.1.2 Collectes sélectives : sacs/bacs jaunes

- Tous les emballages en plastique, en métal, en papier et en cartonnette
sac/bac jaune



1.2 Collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (PAV)

Depuis le 01/10/2022 : PAPREC-COVED assure les vidages des bornes de l'ensemble du territoire SYVALORM (nouveau marché de collecte)



1.3 Un réseau de 17 déchèteries :

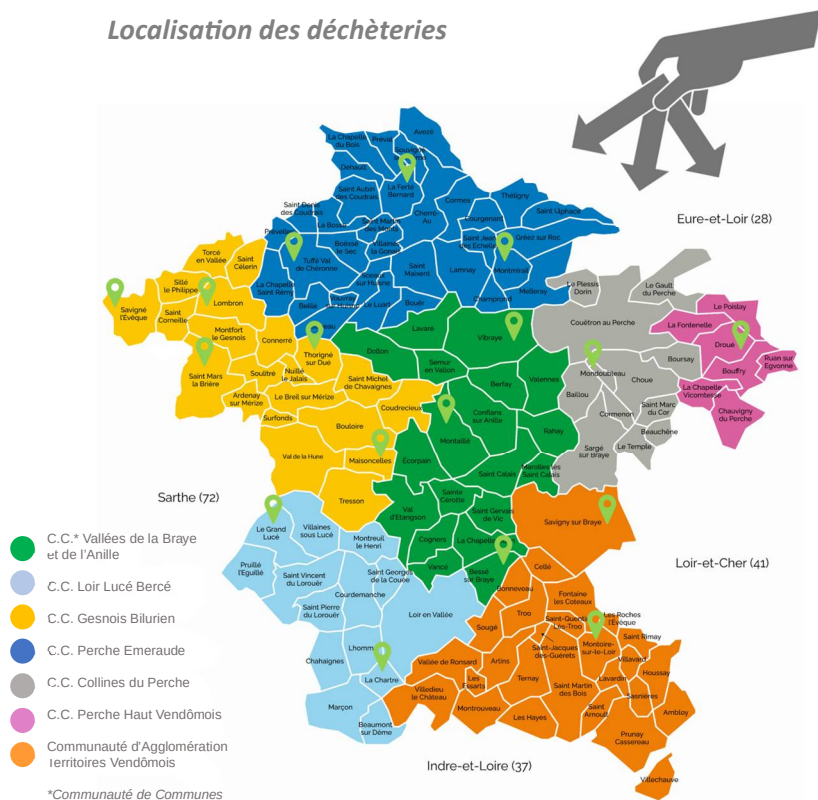
Apport des déchets recyclables ou encombrants non collectés en PàP* ou en containers (PAV**).

→ Accessible aux professionnels sous certaines conditions : facturation au volume

*PàP : Porte à Porte **PAV : Point d'Apport Volontaire

1.3.1 Localisation et réglementation

Localisation des déchèteries



► Règlement intérieur des déchèteries (Validé lors du Conseil syndical du 05/12/2025)

En 2025, le règlement intérieur des déchèteries SYVALORM a été mis à jour.

Ce document fixe les **règles nécessaires au bon usage** des sites et vise à **garantir la sécurité de tous** : usagers, agents et installations. Il encadre les **modalités d'accès et d'utilisation** des 17 déchèteries du territoire, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

Chaque usager est tenu de se conformer au règlement intérieur, à ses annexes, ainsi qu'aux consignes des agents de déchèterie, chargés de veiller à son application.

Le règlement intérieur des déchèteries 2025 est accessible :

- en téléchargement sur www.syvalorm.fr
- en consultation dans les bureaux du Syndicat

Actualités des déchèteries en 2025 :

► PROJETS RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE



Réfection de la plateforme déchets verts sur la déchèterie de La Ferté-Bernard (mars 2025)



Lancement des nouveaux horaires d'accès en déchèterie (16 juin 2025)



Création d'une plateforme gravats et déchets verts sur déchèterie du Grand-Lucé (ouverture le 1^{er} octobre 2025)



Installations de nouvelles filières sur l'ensemble des déchèteries (fin prévue janvier 2026)

► **INCIDENCES MÉTÉOROLOGIQUES** : En 2025, aucune alerte de Météo-France, ni émission d'Arrêté Préfectoral, n'a contraint le SYVALORM à prendre des mesures exceptionnelles de fermetures temporaires des sites.

► **L'INSTALLATION DES FILIÈRES SPORT & LOISIRS, ARTICLES DE BRICOLAGE & JARDIN ET JOUETS**

En 2024 : les filières **Articles de Sport & Loisirs (ASL) *** et **Articles de Bricolage & Jardin Thermiques (ABJ - Th) *** ont débuté en test. Elles continuent d'être déployées sur l'ensemble des déchèteries en 2025 et seront finalisées début 2026.

De juin à septembre 2025 : démarrage des installations des filières **Articles de Bricolage & Jardin non Thermiques (ABJ - non-Th) *** et **Jouets***. Elles se poursuivront au cours de l'année 2026

Rappel : L'**outillage du peintre*** est collecté sur toutes les déchèteries depuis février 2023.



*Eco-organisme agréé de la filière :

1.3.2 Tonnages par matériau

Le syndicat encourage les solutions alternatives avant de jeter (réemploi, don, vente, réparation...) : en incitant au geste de tri et en développant les filières spécifiques, le **SYVALORM** souhaite **limiter les pollutions et les coûts**.



Tonnages collectés	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Bois	2 450	2 666	2 673	0,25%
Métaux	1 045	1 081	1 109	2,60%
Végétaux (benne et broyage)	11 283	12 673	11 597	-8,49%
Gravats	5 404	5 528	5 684	2,82%
Cartons	1 346	1 320	1 311	-0,70%
Plastiques	134	146	159	8,77%
Multimatériaux (depuis 2025) (mobilier, ABJ non Th* et jouets)	2 697	3 576	2 471	-30,89%
Pneumatiques (recyclés/valorisés - Aliapur)	37	34	40	17,07%
Pneumatiques (valorisés - NCI)	29	43	39	-10,48%
ASL*			21	
ABJ Th*			6	
Outillage du peintre			1	
D.E.E.E*	786	828	823	-0,59%
D.D.S*	250	256	251	-1,97%
ECO Textile (déchèteries)	128	128	30	-76,97%
Piles	10	11	12	7,32%
Non valorisables	6 234	6 404	6 333	-1,11%
TOTAL	31 833	34 695	32 560	-6,15%

*Légende des acronymes

ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin (Th : thermiques – non Th : non thermiques)

ASL : Articles de Sport et de Loisirs

D.E.E.E : déchets d'équipements électriques et électroniques

D.D.S : déchets diffus spécifiques

► **Nouvelles filières REP ouvertes, ou en poursuite de déploiement, sur les 17 déchèteries SYVALORM :**

2023-2026 ● La filière des **Articles de Bricolage et de Jardin** (ABJ) est soutenue par 3 éco-organismes selon le produit :



Machines et appareils motorisés thermiques



Outillages du peintre



Matériel de bricolage non thermique

2024-2026 ● La filière des **Articles de Sport et de Loisirs** (ASL) est encadrée par l'éco-organisme **ECOLOGIC**



EcoLogic

2025-2026 ● La filière des **Jouets** est gérée par l'éco-organisme **ECOMAIISON**



*Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs

Collectes spécifiques :



Re_fashion

124 Conteneurs textiles répartis sur le territoire : **97,40 t en 2025**

(Ensemble du territoire dont déchèteries)

Soit - 77,48% depuis 2024

► Depuis le 02 avril 2025 : collectes **ECO-TEXTILE** interrompues en raison de difficultés économiques et financières causées en partie par la rupture de débouchés des gisements.



Bennes et caissons multi matériaux sur 17 sites :

2 471 t en 2025

Soit - 30,89% depuis 2024

► En 2025, les bennes « ameublement » deviennent des bennes « multimatériaux »
En plus du mobilier, elles reçoivent les nouvelles filières : **Articles de Bricolage & Jardin non Thermiques > 80 cm** (ABJ – non-Th) et les **jouets > 80 cm**



Boîtes et bornes à piles

(accessibles en IME, mairies, commerces, écoles...) :

11,72 t en 2025

Soit + 6,55% depuis 2024



Bennes 100% plastique dur

sur 4 déchèteries* :

159 t en 2025

(*Déchèteries équipées - annexe 4)

Soit + 8,77% depuis 2024

DÉCHÈTERIES : NOUVELLES FILIÈRES

Un grand pas pour le recyclage, la valorisation et le réemploi !

Pour les objets qui n'ont pas trouvé de solution de réemploi, vente, don, troc, dépôt en ressourcerie ou reprise auprès des vendeurs, le SYVALORM déploie des filières de valorisation et de recyclage respectueuses de l'environnement sur l'ensemble de ses déchèteries.

De nouvelles sont arrivées depuis peu ; elles sont encadrées et soutenues, par des éco-organismes.

FILIÈRES INSTALLÉES, OU EN COURS DE DÉPLOIEMENT, À CE JOUR...

100%
en janv.
2026

DÉPOSEZ EN DÉCHÈTERIE VOS
ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



SYVALORM DÉPÔSE EN DÉCHÈTERIE VOS ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

EcoLogic

Soutenue par l'éco-organisme

EcoLogic

A déposer au sol ou panier selon le volume

Articles de
Sports et
Loisirs
ASL

Articles de
Bricolage et de
Jardin
ABJ

JOUEUX

100%
active

Objets et matériaux
de la maison
**MULTI
MATÉRIAUX**



< 80 cm

> 80 cm

En fonction de leurs
dimensions, les jeux de
+ ou - 80 cm sont
à déposer dans les
caissons ou dans la
benne
MULTIMATÉRIAUX

Soutenue par
l'éco-organisme :



...ET D'AUTRES DEVRAIENT ARRIVER !

Produits et
Matériaux de
Construction du
Bâtiment
PMCB



POUR FAVORISER LE RÉEMPLOI...

Depuis septembre 2023, le SYVALORM
expérimente aussi des zones de dons !

ESPACE RÉEMPLOI

ICI commence la nouvelle vie des objets !

**5 sites
disposent d'une
zone de dons !**

en étude
pour
d'autres
sites

**Je
donne**

Empêchons les
objets de devenir
des déchets

**Je
prends**

Syvalorm

... je rends utile ce qui ne l'est plus !

- Droué
- Montoire
- Le Grand-Lucé
- La Chartre-sur-le-Loir
- Savigny-sur-Braye

Soutenue par les éco-organismes :

EcoLogic



Outils
thermiques

Outils non
thermiques

100%
en janv.
2026

100%
active

A déposer
au sol ou
panier
selon le
volume

Selon leurs
dimensions de
+ ou - 80 cm,
ils sont
à déposer
dans les
caissons ou
dans la benne
dédiée

Outillages
du peintre

100%
active

Soutenue par
l'éco-organisme :



A déposer
dans les
bacs
dédiés

1.4 Récapitulatif des tonnages collectés

Recyclage et valorisation imposent la bonne qualité des gisements. Faire rigoureusement le tri, veiller aux erreurs et bien diriger tous les recyclables vers leurs filières permet de réduire l'ensemble des impacts environnementaux, facilite la gestion ultérieure des déchets et nous permet d'en maîtriser le coût.

Bilan des collectes SYVALORM : tonnages, ratios et évolution

		2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
TONNAGES	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)	13 094	12 461	12 299	-1,30%
	COLLECTES SÉLECTIVES* dont :	10 564	10 640	10 494	-1,37%
	Emballages	4 253	4 434	4 441	0,17%
	Verre	4 827	4 819	4 818	-0,02%
	Papiers	1 485	1 387	1 235	-10,99%
	DÉCHÈTERIES	31 805	34 651	32 560	-6,03%
	TOTAL :	55 463	57 752	55 353	-4,15%

* Inclus les emballages, les papiers, le verre - PàP et PAV

		2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
RATIOS kg/habitant/an	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMr)	122,71	117,32	115,89 ●	-1,21%
	COLLECTES SÉLECTIVES*	99,00	100,17	98,88	-1,29%
	Emballages	39,86	41,74	41,85	0,26%
	Verre	45,23	45,37	45,40	0,06%
	Papiers	13,91	13,06	11,64	-10,92%
	DÉCHÈTERIES	298,06	326,24	306,81	-5,96%
	TOTAL :	519,78	543,73	521,58 ●	-4,07%

● ** Moyenne nationale 2019
248 kg/hab./an

● ** Moyenne nationale 2019
582 kg/hab./an

* Inclus les emballages, les papiers, le verre - PàP et PAV

** Source ADEME - Enquête 2019

- ▶ **Ordures ménagères** : en légère baisse **(-1,30%)**
- ▶ **Collectes sélectives** : en légère baisse **(-1,37%)**
- ▶ **Collectes en déchèteries** : en baisse **(-6,03%)**

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Le Ganotin : transfert des déchets et suivi de l'ISDND*

+ base logistique du matériel de collecte SYVALORM

*Le site du GANOTIN
Vue satellite 2023-Écorpain (72)*

→ Base
logistique des
collectes
*Exploitation
COVED-PAPREC*

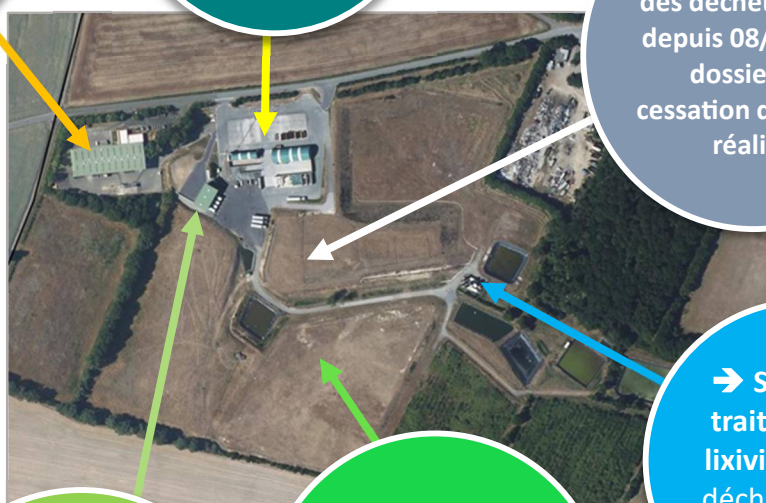
→ Base
logistique du
matériel de
collecte
SYVALORM

→ Enfouissement
des déchets arrêté
depuis 08/2016 et
dossier de
cessation d'activité
réalisé

→ Station de
traitement des
lixiviats (jus des
déchets enfouis)
Gestion : OVIVE

→ Quai de
transfert des
OMr** emballages
et papiers
*Exploitation
COVED-PAPREC*

→ Eco-pâturage
pour l'entretien
écologique du site
*Cheptel de 20
chèvres*



*ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles

*Initialement prévu pour le traitement des déchets, **ce site est entré, en juin 2020, en chantier de reconversion pour devenir une base de transfert des déchets.** En effet, la fermeture du dernier casier d'enfouissement en août 2016, l'arrêt du centre de tri des emballages en mars 2017 et surtout l'incendie accidentel qui a détruit l'usine de traitement des OMr** le 27/10/2017 a imposé de repenser la vocation de tout le site autour de 2 activités :

Depuis mars 2022

●● Transfert des collectes

●●● Suivi de l'ISDND

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

2.2. Le traitement et la valorisation des déchets

Les quais de transfert



QUAIS DE TRANSFERT

Réception et rechargement :

- ♦ **des ordures ménagères** (bacs) : dirigées vers les exutoires de SUEZ VALCANTE – BLOIS (41) et de SUEZ – OUARVILLE (28) → Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'intégralité des ordures ménagères est incinérée.
- ♦ **des emballages** (sacs, bacs et PAV) : dirigés vers le centre de tri, TRI VAL DE LOIRE (37).
- ♦ **des papiers** (PAV) : l'intégralité des papiers est réceptionnée sur le quai de transfert du Ganotin et enlevée par le centre de tri, TRI VAL DE LOIRE (37).
- ♦ **du verre** (PAV) : l'intégralité du verre est réceptionnée sur le quai de transfert du Ganotin et enlevée par la société Escort, transporteur du repreneur O-I France (51-33) - (transport intégré dans le marché de reprise).



Le transport des semi-remorques vers les unités de traitement des ordures ménagères est confié à l'entreprise MAUFFREY

Marché 01/01/2024 - 31/12/2027
(renouvelable 2 fois 1 an)

TRI VAL DE LOIRE fait appel à cette même société pour les enlèvements des emballages et papiers (transport intégré dans le marché de tri avec la SPL)

► Fontaine-les-Coteaux (41)



Transfert des OMr* et emballages

Depuis le 13/11/2023 :

100% des **emballages et papiers SYVALORM** sont transférés sur notre nouveau centre de tri interdépartemental Tri Val de Loir à Parçay-Meslay (37) Centre de tri mutualisé composé de 10 collectivités adhérentes.

Quai de transfert de Fontaine-les-Coteaux :
Gestion confiée à PAPREC-COVED

Le quai de transfert
du Ganotin reçoit
100% des collectes
« verre » du territoire

► Le Ganotin – Écorpain (72)



Transfert des OMr*, emballages papiers et verre

Quai de transfert du Ganotin :
Gestion confiée à PAPREC-COVED



*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

2.2.1. Le traitement des collectes sélectives

Tonnages collectés en 2025

Emballages	
PàP*	PAV**
4 397,20	44,10
4 441,30	

12 échantillons annuels d'emballages ont été prélevés sur les collectes et analysés :
la moyenne du refus est de 32,16%

Papiers	Verre
PAV**	PAV**
1 234,88	4 817,70

6 échantillons annuels de papiers collectés analysés :
la moyenne du refus est de 3,09%

*Porte-à-Porte
** Point d'Apport Volontaire
Moyenne globale des refus de collectes sélectives :
25,69%



Destination des flux :

EMBALLAGES : Centre TRI VAL DE LOIR(E) - SPL PARCAY-MESLAY (37)

PAPIERS : Centre TRI VAL DE LOIR(E) - SPL PARCAY-MESLAY (37)
--> NORSKE SKOG (repreneur) - GOLBEY (88)

VERRE : O-I France (repreneur) - 51 et 33

2.2.2 Le traitement des OMr*

Depuis le 1^{er} janvier 2025 :

SUEZ

Nouveau marché de traitement :
01/01/2025 - 31/12/2027
(Reconductible 2 fois 1 an)

Incinération de 100% des OMr produites sur le territoire SYVALORM.

Les collectes sont dirigées sur les UVE (Unités Valorisation Énergétique) de **Blois (41)** et de **Ouarville (28)** en cas d'arrêts techniques.

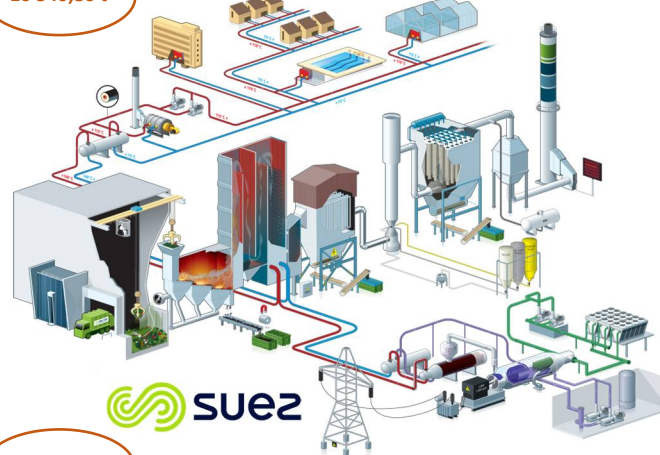
En 2025

Tonnage global OM* entrant sur exutoires :
12 048,74

Tonnage OM collecté
12 299,02

Usine d'incinération **SUEZ VALCANTE à BLOIS (41)**
Valorisation énergétique : 87,48% des tonnages
Entrants sur QT** : 7 717,44 Écorpain + 2 823,42 Montoire

10 540,86 t



1 507,88 t

Usine d'incinération **SUEZ à OUARVILLE (28)**
Valorisation énergétique : 12,52% des tonnages
Entrants sur QT** : 1 125,76 Écorpain + 382,12 Montoire

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles
**QT : Quai de transfert

2.2.3. SPL : Un centre de tri interdépartemental à Parçay-Meslay

► Un énorme projet mutualisé dans un même et unique objectif : la maîtrise des coûts



Depuis octobre 2024, le grand public peut visiter, sur réservation, notre centre de tri TRI VAL DE LOIR(E).

Visites gratuites, accessibles en groupe ou à titre individuel pour différents publics (scolaires, associations, amicales, professionnels...) en 2025 ce sont 299 habitants du territoire qui ont découvert le parcours de leurs emballages.

Le SYVALORM subventionne les trajets en car dans la limite du budget prévisionnel alloué chaque année.

Réservations : <https://trivaldeloire.fr>

Situé sur la Zone d'Activité de Parçay-Meslay, le centre de tri reçoit depuis le 13 novembre 2023 la totalité des collectes sélectives emballages et papiers du SYVALORM et de 9 autres collectivités

En 2025 : 6 départs de feu causés par des déchets qui n'ont leur place qu'en déchèteries.



► Les piles, batteries et déchets électroniques sont à déposer en déchèterie ou en magasin, pourtant encore beaucoup d'entre eux sont retrouvés sur les tapis de tri. C'est un danger permanent pour la sécurité des personnes et des lieux.



Cette installation ultra-moderne traite tous les nouveaux emballages et reçoit les collectes sélectives d'une population de près de 950 000 habitants.

- 15 trieurs optiques
- 95% d'efficacité
- Un process de dernière technologie

2.2.4. Suivi de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



En août 2021 : Arrêté préfectoral complémentaire de suivi de post exploitation



Réseau du biogaz :
contrôle des constantes



Piezomètres :
contrôle de la qualité des eaux souterraines

2.2.5. Les filières spécifiques : le traitement des déchets des déchèteries

Destination et devenir des déchets collectés

Veillons aux erreurs de tri : **les déchets mal triés échappent au recyclage** et nuisent à la valorisation des autres matériaux auxquels ils sont mêlés

Marché d'exploitation en déchèteries en cours : 01/08/2021 - 30/09/2026

Matières	Eco Organisme	Transporteur	Destination	
			Qui	Comment
Non-valorisables (dit Encombrants)		PAPREC	PAPREC -> Montmirail (72)	Stockage
Bois		PAPREC	PAPREC -> Bio Masse (28 et 41)	Chaudière
			Krono France (45)	Valorisation
Métaux		PASSENAUD	PASSENAUD (72)	Recyclage
Végétaux		VEOLIA	Maine Collecte Valorisation (72)	Recyclage compost (100 %)
Gravats		PAPREC	PAPREC -> Montmirail (72)	Remblayage/valorisation
Cartons		PAPREC	PAPREC (Champagné-72) - mise en balles	Recyclage (PALM-37)
			PAPREC (Montmirail-72) - mise en balles	
Plastiques		PASSENAUD	SOSAREC (72)	Recyclage (98 %)
			SÉCHÉ (53)	Stockage (2%)
MUTIMATÉRIAUX Mobilier - ABJ non thermiques et Jouets >80cm	Ecomaison	BRANGEON CAP RECYCLAGE	BRANGEON (72) CAP RECYCLAGE (41)	Démantèlement-Recyclage => 6 destinations
ABJ non thermiques et Jouets < 80cm				
ASL et ABJ thermiques	Ecologic	ENVIE 72	ENVIE 72	Démantèlement / Recyclage
*DEEE				Réemploi
				Démantèlement / Recyclage
Pneumatiques (1)	Aliapur	Méga pneus	ALIAPUR (69)	Recyclage & valorisation (pneus usagés)
		NCI	NCI (72)	Valorisation (pneus détériorés)
Outillage du peintre	Eco DDS	BS Environnement	BS Environnement (41)	100% dans leurs filières : valorisation matière, incinération simple ou avec valorisation énergétique, neutralisations physico-chimique
**DDS				
	Hors Eco-DDS			

(1) Devenir des pneus :

Pneus usagés : recyclés/valorisés



Aliapur	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Tonnages	37,33	34,36	40,22	14,57%
Rotations	15	14	18	

Pneus détériorés : valorisés



NCI	2023	2024	2025	Évolution 2024/2025
Tonnages	28,52	43,32	38,78	-11,71%
Rotations	8	12	11	



*DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DDS = Déchets Diffus Spécifiques



2.2.6. Récapitulatif Traitement et Valorisation

MODES DE TRAITEMENT		
Enfouissement (valorisation du biogaz sous forme de chaleur et d'électricité)	6 333 t	11%
Incinération (valorisation énergétique : OMr*)	12 299 t	22%
Valorisation matière (valorisation emballages, métaux...)	24 873 t	45%
Valorisation organique (végétaux)	11 597 t	21%
Traitement des DDS**	251 t	1%
TOTAL :	55 353 t	100%

*OMr : Ordures Ménagères résiduelles

**DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Tonnages non valorisables :

ENCOMBRANTS : 6 333

89 %
des déchets collectés
sont valorisés.

Soit + 16% depuis 2024

Tonnages valorisables :

COLLECTES SÉLECTIVES (PàP* et PAV)** : 10 494

SACS, BACS et PAV EMBALLAGES
PAV PAPIERS
PAV VERRE

DÉCHÈTERIES : 14 379

MOBILIER
PNEUS
TEXTILES
PILES
DEEE
JOUETS

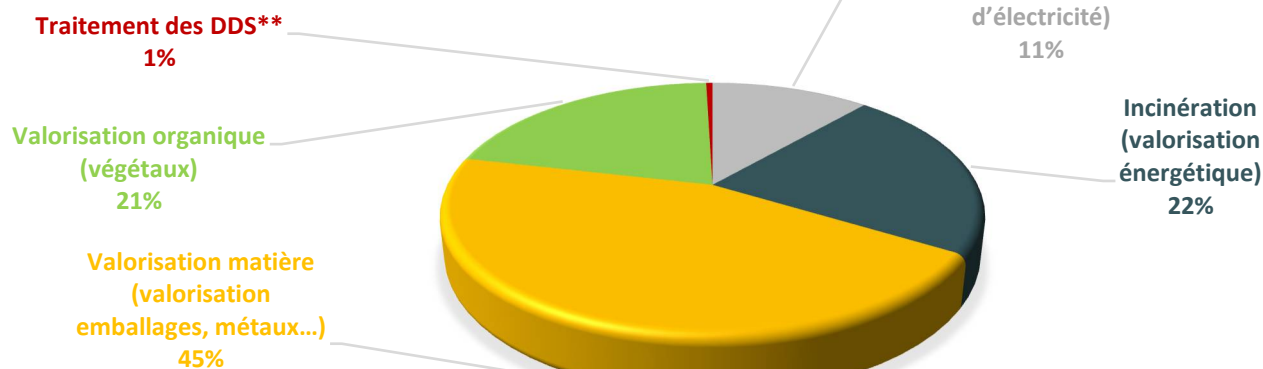
BOIS
MÉTAUX
GRAVATS
CARTONS
PLASTIQUES

ARTICLES DE
BRICOLAGE ET JARDIN
ARTICLES DE
SPORT ET LOISIRS
OUTILS DU PEINTRE

*PàP : Porte à Porte

**PAV : Point d'Apport Volontaire

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT



3. Les outils incitatifs du projet environnemental

3.1. Les actions et supports de communication & prévention

2025 :

La communication et les actions ont été denses afin de tenir informés les usagers des actualités du syndicat



Janvier 2025

Enquête publique pour avis sur Plan Local de Prévention

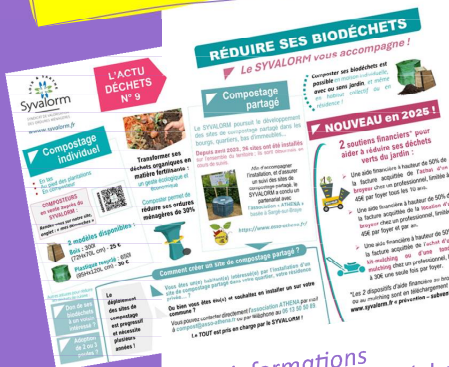
Avril 2025

ECOTEXTILE, le collecteur des textiles SYVALORM est contraint d'arrêter la collecte des bornes.

La communication

De mars à novembre 2025

Des inaugurations régulières de sites de « compostage partagé ».



Des informations périodiques sur un déchet, le tri ou un sujet d'actualité « déchets ».
En téléchargement sur www.syvalorm.fr

Les actualités



Juillet 2025

Le centre de tri de Parçay-Meslay et les collectes connaissent de réguliers départs de feu à cause des piles et batteries. Une campagne de communication est lancée et une conférence de presse donnée.

Des actualités et affiches relayées par les médias, les Communautés de Communes, les mairies (réseaux sociaux, applications...)



Animations



Des stands d'information sur des événements locaux



La sensibilisation

Le Syvalorm finance les animations de sensibilisation



Convention avec l'association
PERCHE NATURE

En 2025 :

- 453 scolaires sensibilisés sur 15 établissements du territoire.
- Et plus de 60 visiteurs sur 1 manifestation locale



Le SYVALORM encourage et soutient les actions de réduction des déchets

Mise à disposition de STOP-PUB



Des subventions



FABRICATION DE Gobelets

En 2025 le SYVALORM a soutenu financièrement la fabrication de 2 650 gobelets réutilisables réalisés par 4 structures



Une aide « gobelets » destinée aux structures publiques ou associatives du territoire pour réaliser des fêtes éco-responsables

Des supports d'information & des outils de communication



Des affiches et supports sur demande

Des documents d'information annuels

Des rappels de consignes

Un outil de gestion des déchets mis à disposition des usagers en partenariat avec PAPREC depuis le 01/10/2022

montri

Une application mobile pour gérer ses déchets en ligne.



Site internet : www.syvalorm.fr



Faciliter le contact et l'information 24h/24h

Internet
animations
déchèteries
calendriers
bacs
info
prévention
syvalorm
actualités
gobelets
WEB
contact
information
affiches
collecte
adhésifs
composteurs
sac
téléphone
sac
médiat
supports
adhesifs
contact
information
affiches

La prévention

Depuis janvier 2024

Obligations réglementaires sur le tri à la source des biodéchets

(Loi AGECE – 02/2020)

En maison individuelle, avec ou sans jardin, et même en habitat collectif ou en résidence !

Les biodéchets

Les solutions développées par le SYVALORM :

- Déploiement des sites de **compostage partagé** pour apporter une solution aux foyers sans possibilité de compostage individuel.
- Intensification des ventes de **composteurs individuels** à **tarifs incitatifs** pour accompagner les usagers disposant d'un emplacement pour composter à même la terre.



COMPOSTEURS INDIVIDUELS



COMPOSTEURS PARTAGÉS

Une vente de composteurs aux tarifs incitatifs

650 L
30 €

300 L
25 €

Projets de compostage partagé : composteurs, mise en place et suivis pris en charge par le Syndicat...

Transformer ses déchets organiques en matière fertilisante : un geste écologique et économique
Composter permet de **réduire ses ordures ménagères de 30%**

En 2025 le SYVALORM a soutenu l'achat de **318 composteurs individuels** (voir Annexe 5) et équipé **11 sites de composteurs partagés**

...et en partie subventionnés par le fonds vert

FRANCE
NATION
VERTE

Agir - Mobiliser - Accélérer



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Le SYVALORM soutient les projets de composteurs partagés en finançant les équipements d'installation, l'accompagnement et les suivis nécessaires sur les sites.

L'**association ATHENA***, basée à Sargé sur Braye, est missionnée par le syndicat afin de réaliser pendant 3 ans l'accompagnement à la mise en place des projets que lui soumettent des élus, ou des regroupements de voisins, et de suivre les installations.

11 installations réalisées en 2025



*<https://www.asso-athena.fr/>

Bilan 2025 en annexe 6 !



PLAN LOCAL DE
PREVENTION
DES DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES DU SYVALORM
PLPDMA 2025 - 2030



Ce document réglementaire obligatoire, depuis le 01/01/2012, incombe à toute collectivité qui détient la compétence déchets.

NOUVEAU
en 2025 !



Subvention pour l'achat d'un **kit-mulching** ou d'une **tondeuse**

Une aide financière à hauteur de 50% de la facture acquittée chez un professionnel.
Plafond : 30€



Subvention pour l'achat ou la location d'un **broyeur de végétaux**

Une aide financière à hauteur de 50% de la facture acquittée chez un professionnel.
Plafond : 45€



Détail des conditions sur : www.syvalorm.fr

Le SYVALORM a lancé l'**élaboration** de son PLPDMA le 24/02/2024, soumis à la **consultation publique** du 27/01 au 28/02/2025, il a reçu l'**approbation du Conseil Syndical** le 21/03/2025.

Son objectif est de limiter les impacts des déchets produits par les usagers du territoire, qu'ils soient d'ordres financiers, environnementaux ou de santé publique et de répondre aux obligations réglementaires en **mettant en place 23 actions concrètes de réduction des déchets** répartis en 7 axes.

3.2. Des modes de tarification majoritairement incitatifs

2 modes de facturation différents sont appliqués sur le territoire SYVALORM : ils diffèrent selon les communautés de communes. Moins de déchets, et plus de tri, compostage et prévention, tels sont les effets des **facturations incitatives** qui introduisent un critère de volume collecté et incitent à **réduire la production de déchets**.

► La Redevance Incitative (RI)

Emission d'une facture dans l'année en cours et levées supplémentaires facturées l'année suivante

- ✓ Un abonnement aux services : couvre les charges fixes des services et donne l'accès aux prestations.
- ✓ Une partie fixe : forfait de 16 levées annuelles obligatoires et Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), fixée en fonction de la taille du bac.
- ✓ Une partie variable : au-delà des 16 levées, facturation des levées supplémentaires.



► La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

- ✓ Intégrée dans la taxe foncière (bâti) de l'année N+1
- ✓ Pourcentage calculé sur la base de la valeur locative cadastrale (VLC) du bien. (Taux fixé chaque année par la CC)

En 2024
19 communes
sont entrées en
mode de
facturation
TEOM

En 2025 :
40 communes*
facturées en RI
et 92 en
TEOM

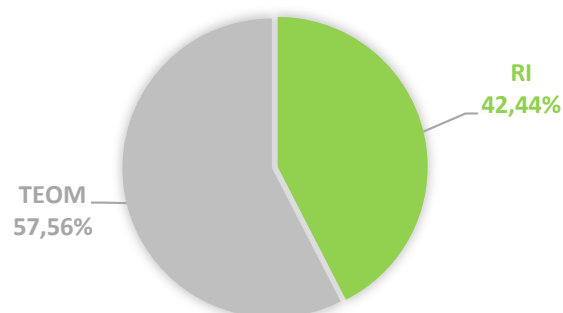
**Fusion de Volnay et de St-Mars-de-Locquenay
au 1^{er} janvier 2025 (41 communes RI en 2024)*

► Répartition des modes de facturation sur le territoire :

● C.C.* Vallées de la Braye et de l'Anille	⇒	RI
● C.C. Loir Lucé Bercé	⇒	TEOM
● C.C. Gesnois Bilurien	⇒	RI
● C.C. Perche Emeraude	⇒	TEOM
● C.C. Collines du Perche	⇒	TEOM
● C.C. Perche Haut Vendômois	⇒	TEOM
● Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois	⇒	TEOM

*Communauté de Communes

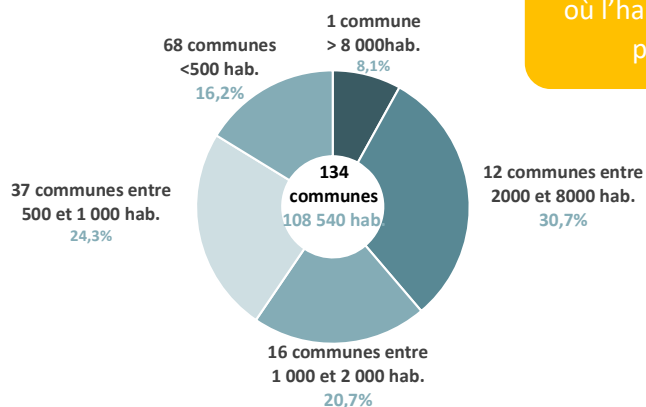
Nombre d'habitants par mode de facturation :



3.3. Le suivi des réclamations : un indicateur de la démarche

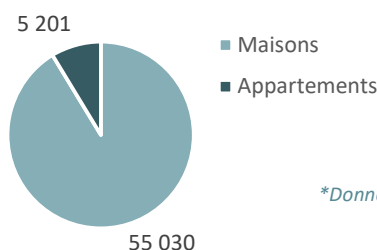
Une prise en compte attentive, individualisée et un suivi de toutes les réclamations : enregistrement systématique dans le logiciel de gestion **ECOCITO** de tous les dysfonctionnements de collecte, questions et préoccupations des usagers.

Caractéristiques des communes* :

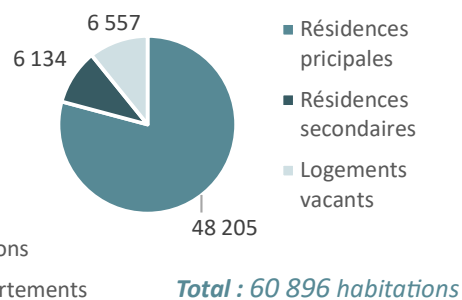


Un territoire rural dispersé où l'habitat individuel est prépondérant

Types d'habitat :



Statut d'occupation des habitations :

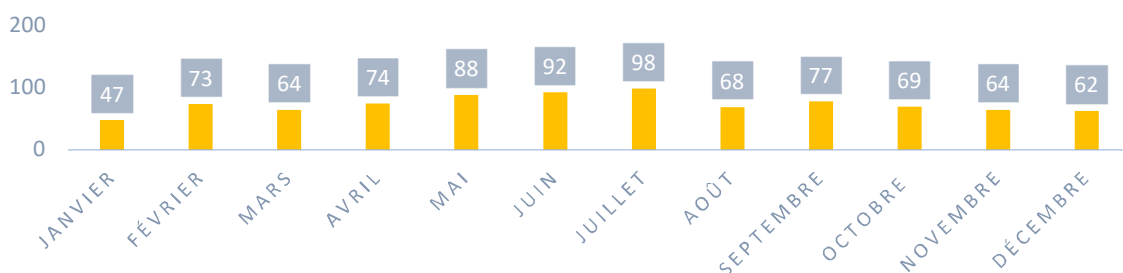


*Données de l'étude 2020 du bureau INDDIGO

Nombre de réclamations annuelles traitées : ordures ménagères et collectes sélectives

NOMBRE TOTAL DE RÉCLAMATIONS DE COLLECTE

876 réclamations en 2025



5 118
Refus de collecte
pour erreur de tri



1 697
Refus traités
par téléphone & mail



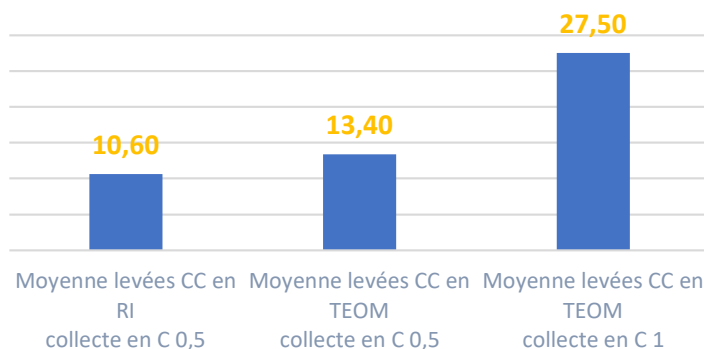
132
Usagers sensibilisés
En porte à porte

Pour rappel :
928 réclamations en 2024

Nombre de communes collectées par Communauté de Communes

CC Perche Emeraude	33
CA Territoires Vendômois	26
CC Gesnois Bilurien	21
CC Vallées Braye Anille	19
CC Loir Lucé Bercé	14
CC Collines du Perche	12
CC Perche Haut Vendômois	7

NOMBRE MOYEN DE LEVÉES EN 2025 PAR MODE DE FACTURATION**



** Informations concernant le territoire ex-Smirgeomes

Pour rappel en 2024 : respectivement 10,56 – 13,21 – 27,25

4. Les indicateurs financiers

4.1. Évolution de la participation des collectivités adhérentes

	Participation année 2024	Participation année 2025	Diff 2024-2025	Evolution
C.C. Gesnois Bilurien	3 432 507 €	3 360 490 €	-72 017 €	-2,10%
C.C. Vallées de la Braye et de l'Anille	1 718 357 €	1 664 984 €	-53 373 €	-3,11%
C.C. Perche Emeraude	3 381 702 €	3 302 776 €	-78 926 €	-2,33%
C.C. Loir-Lucé-Bercé	1 387 005 €	1 350 260 €	-36 745 €	-2,65%
C.C. Collines du Perche	677 407 €	653 654 €	-23 753 €	-3,51%
C.C. Perche et Haut Vendômois	227 206 €	221 100 €	-6 106 €	-2,69%
C.A. Territoires Vendômois	1 440 393 €	1 404 230 €	-36 163 €	-2,51%
Syvalorm Territoire Ex Smirgeomes	9 441 444 €	9 210 714 €	-230 730 €	-2,44%
Syvalorm Territoire Ex Sictom	2 823 133 €	2 746 780 €	-76 353 €	-2,70%
Totaux	12 264 577 €	11 957 494 €	-307 083 €	-2,50%

- ▶ Diminution des participations liée à la baisse des coûts de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en raison du changement de mode de traitement des ordures ménagères.
- ▶ En 2025 le calcul des participations se base sur les évolutions de la population municipale (**RGP de l'INSEE RGP 2022 : 106 126 habitants**), ce qui explique des situations variables en fonction des collectivités.
- ▶ Le montant global de la participation de chaque collectivité correspond au coût répercuté à l'usager à travers la Redevance Incitative ou la TEOM.

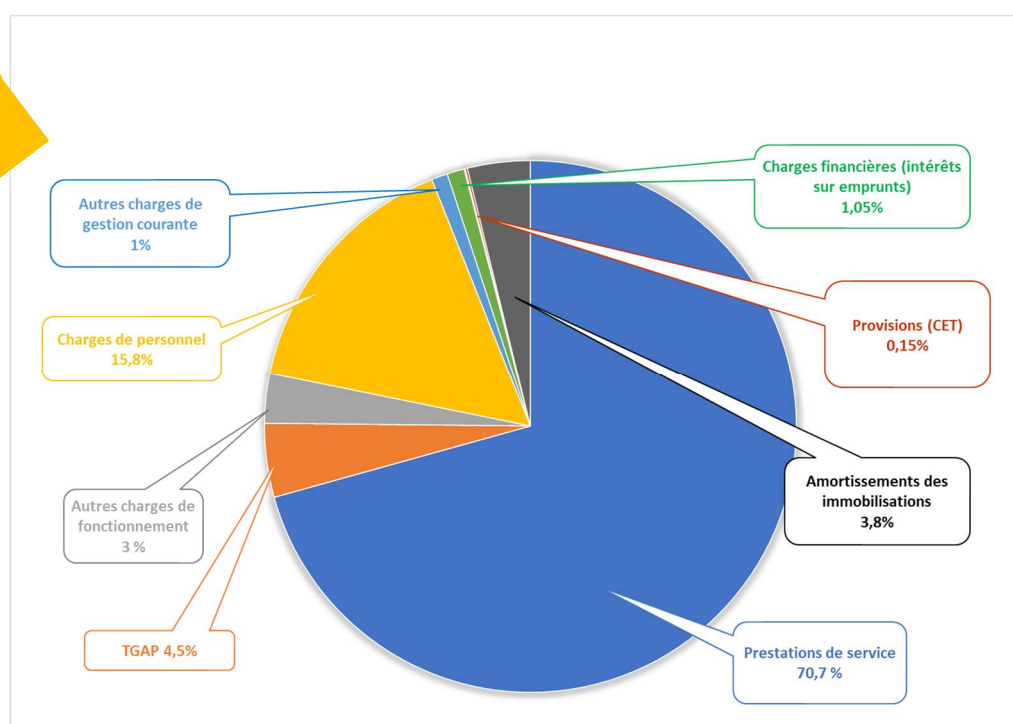
4.2. FONCTIONNEMENT : Dépenses d'exploitation liées aux principaux marchés

	Prestataires	2025 Montant TTC
Collecte des O.M.R.	Collecte titulaire du marché : COVED/PAPREC	2 109 063 €
Transfert - Transport- Traitement des O.M.R. <i>Torchère</i> Sous total	Transfert titulaire du marché : COVED/PAPREC	177 938 €
	Transport titulaire du marché : MAUFFREY	320 476 €
	Traitement titulaire du marché : PAPREC	1 438 019 €
	Titulaire du marché : PRODEVAL	43 904 €
		1 980 337 €
Traitement des lixiviats	Titulaire du marché : OVIVE	125 998 €
Collectes sélectives <i>Points d'apport volontaire</i> <i>Porte-à-porte</i> <i>Achats de sacs de collectes</i> Sous total	Collecte titulaire du marché : COVED/PAPREC	406 381 €
		1 188 933 €
	Territoire Ex Smirgeomes Titulaire du marché JET SAC	127 489 €
		1 722 803 €
Transfert- Transport - Tri des matériaux des collectes sélectives Sous total	Transfert titulaire du marché : COVED/PAPREC	151 573 €
	SPL Tri Val de Loir(e) (Démarrage en oct.2023)	
	Transport	191 938 €
	Tri	578 285 €
	Refus de tri (transport, traitement)	277 161 €
	Contribution capital social et process	729 228 €
		1 776 612 €
		1 928 185 €
Déchèteries (Territoire Syvalorm 17 sites)	Collecte et traitement des bennes confiés à 4 prestataires (MCV Véolia Propreté, COVED/PAPREC, PASSENAUD , BS Environnement)	2 609 278 €
SYVALORM Dépenses totales liées aux principales prestations de service		10 475 664 €

4.3. Dépenses de fonctionnement

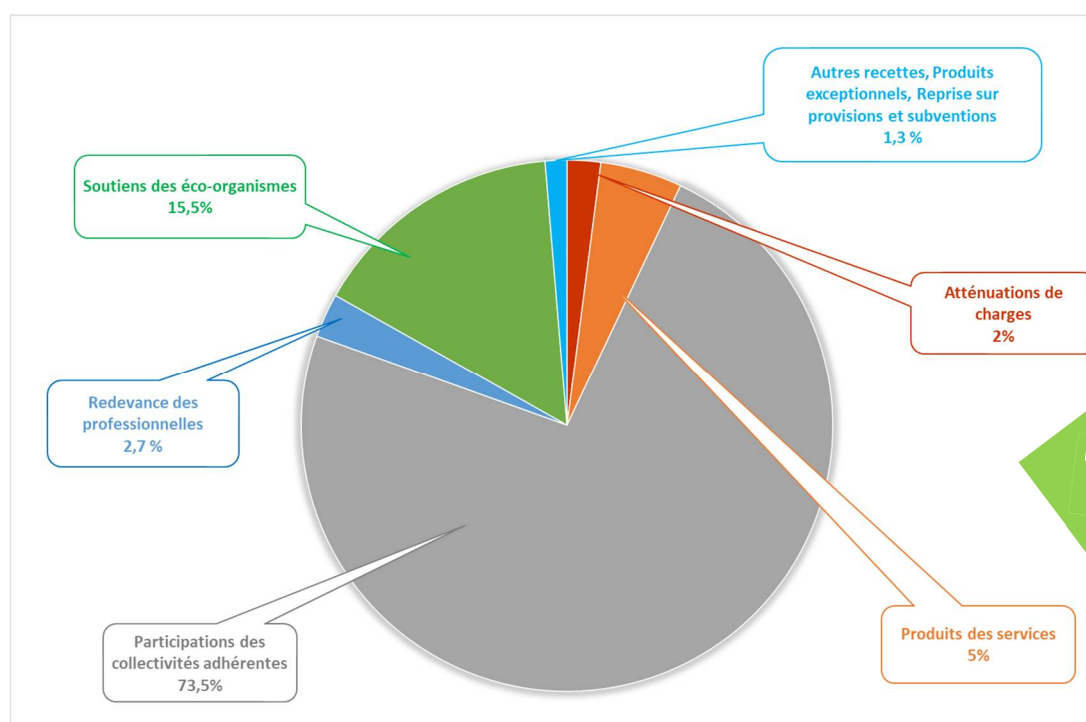
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Dépenses réalisées en 2025
	Montant TTC
<i>Prestations de service</i>	10 475 664 €
TGAP	663 598 €
<i>Autres charges de fonctionnement</i>	448 207 €
<i>Charges de personnel</i>	2 336 749 €
<i>Autres charges de gestion courante (dont indemnités de fonction, convention déchèteries avec Val Dem, subventions associations, créances en non valeurs)</i>	145 098 €
<i>Charges financières (dont intérêts de la dette)</i>	156 509 €
<i>Charges spécifiques et atténuations de produits *</i>	9 364 €
Provisions (Compte Epargne Temps)	19 728 €
Amortissements immobilisations et opérations d'ordre dont cession des bureaux de Montoire (121 636€)	564 947 €
Sous total	14 819 864 €
MONTANT GLOBAL	14 819 864 €

* pas représentées sur le graphique



4.4. Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Recettes réalisées en 2025
	Montant TTC
<i>Atténuations de charges (dont remboursement sur rémunération du personnel)</i>	332 196 €
<i>Produits des services (vente des matériaux)</i>	812 215 €
Participations des collectivités adhérentes	11 957 494 €
<i>Redevance des professionnels (Territoire en TEOM, territoire hors Syvalorm et en redevance spéciale)</i>	437 438 €
<i>Soutiens des éco-organismes (CITEO, Eco Maison, OCAD3E...)</i>	2 525 174 €
<i>Autres recettes (vente composteurs, SPL : rembt. transports visites, FCTVA...)</i>	20 570 €
<i>Produits spécifiques</i>	111 144 €
<i>Reprise sur provisions, sur dépréciations des actifs circulants et opérations d'ordre</i>	83 233 €
MONTANT GLOBAL	16 279 465 €



4.5. Coût moyen par habitant 2025

	Territoire Syvalorm
LE FONCTIONNEMENT	2025
<i>Collecte des OMR</i>	17,18 €/hab.
<i>Maintenance de bacs</i>	1,96 €/hab.
<i>Traitement des OMR</i>	20,54 €/hab.
<i>TGAP</i>	6,16 €/hab.
<i>Collectes sélectives</i>	7,01 €/hab.
<i>Déchèteries</i>	29,91 €/hab.
<i>Frais de structure</i>	3,26 €/hab.
<i>Communication</i>	0,50 €/hab.
<i>Prévention</i>	0,82 €/hab.
<i>Gestion de la facturation</i>	1,55 €/hab.
<i>Emprunts</i>	11,00 €/hab.
<i>Charges spécifiques - Amortissements - Provisions</i>	5,46 €/hab.
Coût résiduel de fonctionnement du service	105,35 €/hab.
<i>Investissements réalisés</i>	5,37 €/hab.
MONTANT GLOBAL	110,72 €/hab.

5. Conclusion

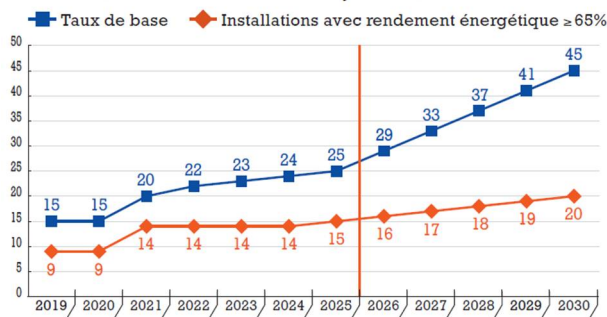
► L'année 2025 permet de faire le constat suivant :

- **Tri à la source des biodéchets** : poursuite du déploiement de composteurs partagés sur le territoire avec l'association Athena (41), pour les usagers en habitat collectif et/ou maison de bourg sans terrain (2ème année complète).
- **Collecte** : poursuite de la diminution des tonnages collectés. Mais il faut rester vigilant sur la hausse des refus de tri.
- **Traitement** : passage à 100% incinération du traitement des ordures ménagères du syndicat depuis le 1er janvier 2025.
- **Prévention des déchets** : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : démarrage du programme d'actions (période 2025-2030).
- **Déchèteries** : finalisation du déploiement des nouvelles filières (articles de sport et loisirs (ASL), articles de bricolage et jardins (ABL), jeux et jouets (suite à la loi AGECE (02/2020), sur les 17 sites Il restera la filière des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) à mettre en place une fois le cahier des charges redéfini par les pouvoirs publics (2026-2027).
- **Finances** : Stabilisation du coût du service auprès de la population, liée à une maîtrise des coûts (dont le renouvellement du marché de traitement des ordures ménagères par incinération, recette des matériaux un peu plus importantes que prévues, optimisation des coûts du centre de tri à Parçay-Meslay, etc.).

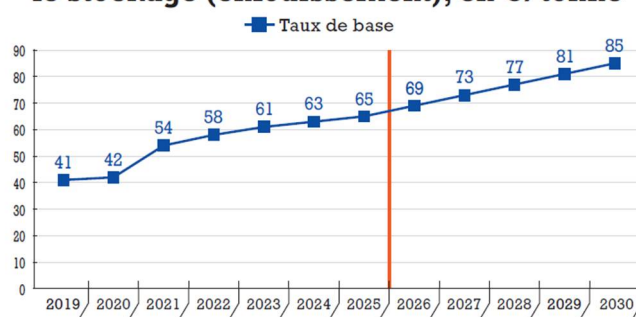
Les points de prudence pour les prochaines années :

- ➔ **Territoire** : évolution du territoire ainsi que la baisse de la démographie.
- ➔ **Cours des matériaux** : fluctuation des cours mondiaux.
- ➔ **Déchèteries** : évolution des normes d'exploitations des sites (incendie, nouvelles filières, sécurisation ...) et vieillissement du parc actuel.
- ➔ **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** : nouvelles hausses à partir de 2026.

Évolution des tarifs de TGAP sur l'incinération, en €/tonne



Évolution des tarifs de TGAP sur le stockage (enfouissement), en €/tonne



Le signal envoyé est clair : chacun doit s'investir pour la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage !

LEXIQUE DES ACRONYMES DE GESTION DES DÉCHETS

(Liste non exhaustive)

A

ABJ non-Th	Articles de Bricolage et Jardin non Thermiques
ABJ Th	Articles de Bricolage et Jardin Thermiques
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
ADT	Ambassadeur Du Tri
AGEC	loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

B

C

ASL	Articles de Sport et de Loisirs
BOM	Benne des Ordures Ménagères (camion de collecte)
C0.5	Collecte tous les 15 jours
C1	1 Collecte hebdomadaire
C2	2 collectes hebdomadaires
CA	Communauté d'Agglomération
CC	Communauté de Communes
CCES	Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi
CDT	Centre De Tri
CS	Collecte Sélective
CSD	Centre de Stockage de Déchets
CSDU	Centre de Stockage de Déchets Ultimes

D

CSR	Combustibles Solides de Récupération
DAE	Déchets d'Activités Économiques (anciennement DIB Déchets Industriels Banals)
DAS	Déchets d'Activités de Soins
DASRI	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
DD	Déchets Dangereux
DDS	Déchets Diffus Spécifiques
DEA	Déchets d'Équipement et d'Ameublement
DEEE/D3E	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DEM	Déchets Encombrants des Ménages
DIB	Déchets Industriels Banals (nouvellement DAE Déchets d'Activités Économiques)
DID	Déchets Industriels Dangereux
DIS	Déchets Industriels Spéciaux
DIV	Déchets Industriels Valorisables
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
DMS	Déchets Ménagers Spéciaux
DND	Déchets Non-Dangereux
DPS	Déchets Propres et Secs
DU	Déchets Ultimes
DV	Déchets Verts

E	ELA	Emballages Liquides Alimentaires (nouvellement PCC = ex - briques/ Tetra Brik de lait)
	EMB	Emballages
F	EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
	EPI	Équipements de Protection Individuelle
O	FMA	Fond Mouvement Alternatif
	GEM	Gros ElectroMénager
	GP	Gros Producteurs
	ISD	Installation de Stockage de Déchets
	ISDD	Installation de Stockage de Déchets Dangereux
	ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non-Dangereux
	JRM	Journaux, Revues, Magazines.
	OMr	Ordures Ménagères résiduelles
P	PAM	Petits Appareils en Mélange
	PàP	Porte-à-Porte
	PAV	Point d'Apport Volontaire
	PCC	Papiers Cartons Complexés (anciennement ELA = ex - briques/ Tetra Brik de lait)
	PCM	Papiers Cartons Mélangés
	PCNC	Papiers Cartons Non Complexés (ex - cartonnettes, cartons)
	PE	PolyÉthylène (2 densités = PEHD (haute densité) et le PEBD (basse densité)
	PEBD	PolyÉthylène Basse Densité (ex - sacs en plastique)
	PEHD	PolyÉthylène Haute Densité (ex - plastique des bidons de lessive)
	PET	PolyÉthylène Téréphtalate (ex - plastique des bouteilles d'eau)
	PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	PMCB	Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment
	PP	PolyPropylène (ex – plastique des gobelets réutilisables)
	PRGPT	Points de ReGrouPemenT de bacs
	PS	PolyStyrène non expansé (ex - plastique des pots de yaourt)
	PVC	PolyChlorure de Vinyle (ex - plastique des tubes de canalisation d'eau)
Q	QT	Quai de Transfert
	REOM	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
S	REP	Responsabilité Élargie des Producteurs
	RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
	RI	Redevance Incitative
	RS	Redevance Spéciale
	SPL	Société Publique Locale
	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
T	TEOMi	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative
	TGAP	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
	TGP	Très Gros Producteurs
	TLC	Textiles, Linges, Chaussures
	TMB	Tri-Mécano-Biologique
	UIOM	Unité d'Incinération des Ordures Ménagères
U	UTOM	Unité de Traitement des Ordures Ménagères
	UVE	Unité de Valorisation Énergétique

Annexes



Annexe 1

Liste des Communautés de Communes adhérentes au 1^{er} janvier 2025



Annexe 2

Liste des 33 délégués SYVALORM



Annexe 3

Horaires des déchèteries SYVALORM



Annexe 4

Tonnages 2025 collectés par matériau et par déchèterie



Annexe 5

Contenants de collecte



Annexe 6

Compostage partagé - bilan 2025



Annexe 7

Tonnages mensuels des déchets collectés



Annexe 8

Valorisation des flux collectés



Annexe 9

Flotte des camions de collecte PAPREC-COVED



Annexe 10

Tonnages 2025 entrants sur quais de transfert SYVALORM



Annexe 11

Les textiles – bilan 2025



Annexe 12

Élimination des DÉCHETS & Utilisation des services

LISTE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ADHÉRENTES au 1er JANVIER 2025

CA Territoires Vendômois		Population municipale
Ambloy		187
Arthins		269
Bonneveau		455
Cellé		225
Les Essarts		98
Fontaine-les-Coteaux		326
Les Hayes		172
Houssay		371
Lavardin		178
Montoire-sur-le-Loir		3 678
Montrouveau		141
Prunay-Cassereau		587
Les Roches-l'Évêque		289
Saint-Arnault		310
Saint-Jacques-des-Guérets		92
Saint-Martin-des-Bois		587
Saint-Rimay		294
Sasnières		90
Savigny-sur-Braye		1 960
Sougé		478
Ternay		330
Troo		304
Vallée-de-Ronsard (2019)		527
Villavard		125
Villechaue		255
Villedieu-le-Château		384
		12 712

Commune nouvelle (au 1er janvier)

CC Perche Émeraude		Population municipale
Avezé		692
Beillé		543
Boissé-le-Sec		534
La Bosse		153
Bouër		362
Champrond		68
La Chapelle-du-Bois		779
La Chapelle-Saint-Rémy		998
Cherré-Au (2019)		2 746
Comes		886
Courgenard		460
Dehault		250
Duneau		1 076
La Ferté-Bernard		8 769
Gréze-sur-Roc		339
Lamnay		920
Le Luart		1 454
Melleray		446
Montmirail		369
Préval		669
Prévalles		193
Saint-Aubin-des-Coudrais		916
Saint-Denis-des-Coudrais		113
Saint-Jean-des-Échelles		225
Saint-Maixent		741
Saint-Martin-des-Monts		172
Saint-Ulphace		223
Sceaux-sur-Huisne		584
Souvigné-sur-Même		160
Théligny		215
Tuffé-Val-de-la-Chéronne (2016)		1 669
Villaines-la-Gonais		517
Vouvey-sur-Huisne		131
		28 362

CC Gesnois Bilurien		Population municipale
Ardenay-sur-Méize		499
Bouloire		2 121
Le Breil-sur-Méize		1 562
Conneré		2 838
Coudrecieux		638
Lombron		1 937
Maisoncelles		197
Montfort-le-Gesnois		2 928
Nuillé-le-Jalais		529
Saint-Célerin		881
Saint-Corneille		1 517
Saint-Mars-la-Brière		2 712
Saint-Michel-de-Chavaignes		740
Savigné-l'Évêque		4 042
Sillé-le-Philippe		1 080
Soulitré		604
Surfonds		339
Thorigné-sur-Dué		1 653
Torcé-en-Vallée		1 412
Tresson		510
Val de la Hune (2025)		1 526
		30 265

CC Vallées Braye Anille		Population municipale
Belfay		334
Bessé-sur-Braye		2 025
La Chapelle-Huon		517
Cogners		177
Conflans-sur-Anille		460
Dollon		1 433
Écorpain		304
Lavaré		817
Marolles-lès-Saint-Calais		287
Montaillé		517
Rahay		160
Saint-Calais		2 969
Saint-Genais-de-Vic		392
Sainte-Cérotte		326
Semur-en-Vallon		432
Vai d'Étangson (2019)		526
Valennes		304
Vancé		287
Vibraye		2 508
		14 775

CC Perche Haut Vendômois		Population municipale
Bouffry		136
La Chapelle-Vicomtesse		160
Chauvigny-du-Perche		230
Droué		1 027
La Fontenelle		207
Le Poislay		198
Ruan-sur-Eggonne		80
		2 038

CC Loir Lucé Bercé		Population municipale
Beaumont-sur-Dême		329
Chataignes		668
La Chartre-sur-le-Loir		1 370
Courdemanche		614
Le Grand-Lucé		1 941
Lhomme		938
Loir en Vallée (2017)		2 052
Marçon		1 063
Montreuil-le-Henri		299
Pruilley-l'Éguillé		808
Saint-Georges-de-la-Coulée		171
Saint-Pierre-du-Lorouër		363
Saint-Vincent-du-Lorouër		822
Villaines-sous-Lucé		651
		12 089

CC Collines du Perche		Population municipale
Baillou		205
Beauchêne		165
Boursay		179
Choue		515
Comenon		690
Couëtron-au-Perche (2018)		1 045
Le Gault-du-Perche		319
Le Plessis-Dorin		149
Le Temple		173
Mondoubleau		1 306
Saint-Marc-du-Cor		183
Sargé-sur-Braye		956
		5 885

Population municipale 2025 : 106 126 habitants
Selon données INSEE 2022 valables au 01.01.2025

TABLEAU DU COMITÉ SYNDICAL (Élus et délégués titulaires)

	Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM	PRÉNOM	EPCI représenté(e)
	Président	M.	ODEAU	Michel	CC Perche Emeraude
	1er Vice-président	M.	LECOMTE	Jean-Claude	CC Gesnois Bilurien
	2ème Vice-président	M.	GREMILLON	Patrick	CC Vallées de la Braye et de l'Anille
	3ème Vice-président	M.	GAUTHIER	Laurent	Communauté d'Agglomération du Territoire Vendômois
	Membre du bureau	M.	BOUSSION	Francis	CC Loir Lucé Bercé
	Membre du bureau	Mme	CAPITAINE	Odile	CC Collines du Perche
	Membre du bureau	M.	BELOEIL	Yves	CC Perche Haut Vendômois
1	Délégué	M.	GAUTHIER	Renaud	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
2	Délégué	M.	LEBERT	Philippe	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
3	Délégué	M.	GREMILLON	Patrick	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
4	Délégué	M.	GUIBERT	Aris	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
5	Délégué	M.	VADE	Prosper	CC Vallée de la Braye et de l'Anille
6	Délégué	M.	DUPUIS	Pascal	CC Loir Lucé Bercé
7	Délégué	M.	PETER	Dominique	CC Loir Lucé Bercé
8	Déléguée	Mme	CHARTIER	Sylvie	CC Loir Lucé Bercé
9	Délégué	M.	BOUSSION	Francis	CC Loir Lucé Bercé
10	Délégué	M.	PAVEE	René	CC des Collines du Perche
11	Déléguée	Mme	CAPITAINE	Odile	CC des Collines du Perche
12	Délégué	M.	GERNOT	Carol	CC des Collines du Perche
13	Délégué	M.	BELOEIL	Yves	CC du Perche et Haut Vendomois
14	Déléguée	Mme	MONNIER	Catherine	CC du Perche et Haut Vendomois
15	Délégué	M.	GAUTHIER	Laurent	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
16	Délégué	M.	PRENANT	Joël	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
17	Déléguée	Mme	DOUAUD	Sophie	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
18	Délégué	M.	CORBEAU	David	Communauté d'Agglomération Territoires Vendomois
19	Délégué	M.	ODEAU	Michel	CC Perche Emeraude
20	Délégué	M.	DESCOMBES	Eric	CC Perche Emeraude
21	Délégué	M.	COUALLIER	Dominique	CC Perche Emeraude
22	Délégué	M.	TARDIFF	Bruno	CC Perche Emeraude
23	Délégué	M.	BREBION	Régis	CC Perche Emeraude
24	Délégué	M.	PAPILLON	Thierry	CC Perche Emeraude
25	Délégué	M.	VIDAL	Christian	CC Perche Emeraude
26	Déléguée	Mme	CHANTEPIE	Christiane	CC Gesnois Bilurien
27	Délégué	M.	GUILLIN	Benoît	CC Gesnois Bilurien
28	Délégué	M.	POTTIER	Victorien	CC Gesnois Bilurien
29	Délégué	M.	GESLIN	Dominique	CC Gesnois Bilurien
30	Délégué	M.	FROGER	Michel	CC Gesnois Bilurien
31	Délégué	M.	COURTABESSIS	Alain	CC Gesnois Bilurien
32	Délégué	M.	TERTRE	Charly	CC Gesnois Bilurien
33	Délégué	M.	LECOMTE	Jean-Claude	CC Gesnois Bilurien

MAJ du 01/01/2025

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES SYVALORM

En 2025 : Pour accompagner les nouveaux besoins des usagers, tout en maintenant un service de qualité et la maîtrise des coûts, le SYVALORM a réorganisé les horaires et jours d'ouverture de ses services en déchèteries.

La grille horaire en vigueur est accessible en ligne sur www.syvalorm.fr



HORAIRES DES DÉCHÈTERIES



→ www.syvalorm.fr
Les seuls horaires officiels !

Avant de vous déplacer en déchèteries :

pensez à vérifier sur le site internet du SYVALORM nos alertes de fermetures ou de changements d'horaires.
Les autres référencements internet ne sont pas gérés par le syndicat !

2 PÉRIODES ANNUELLES :

A compter du 15 juin

A compter du 15 sept.

LA FERTÉ-BERNARD La Champfordière ☎ 02 43 71 48 35 LE GRAND-LUCÉ ZA La Prairie ☎ 02 43 75 94 22 MONTOIRE - FONTAINE-LES-COTEAUX 2 et 4 rue de la Varenne ☎ 02 54 86 60 20 THORIGNÉ-SUR-DUÉ - CONNERRE 2033 Route de Connerre ☎ 02 43 82 88 47		Lundi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Mardi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Mercredi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Jeudi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Vendredi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Samedi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR Les Brays ☎ 02 43 79 20 64 SAINT-MARS-LA-BRIÈRE 162 Imp. de la déchetterie ☎ 02 43 82 96 41 SAVIGNÉ-L'ÉVÊQUE « Passe-Vite » ☎ 02 43 27 88 16 VIBRAYE 153 rue des Sablons ☎ 02 43 71 29 31		Lundi	Fermée	Fermée
		Mardi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Mercredi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Jeudi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Vendredi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Samedi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
DROUÉ 34 rue du Poislay ZI La Moussière ☎ 02 54 23 04 72 MONTAILLÉ - SAINT-CALAIS La Chasselouvière ☎ 02 43 35 76 68 SAVIGNY-SUR-BRAYE Route de Vendôme ☎ 02 54 23 73 34		Lundi	Fermée	Fermée
		Mardi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Mercredi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Jeudi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	Fermée
		Vendredi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Samedi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
BESSÉ-SUR-BRAYE Rue du Val de Braye ☎ 02 43 35 60 76 LOMBRON Le Paturail ☎ 02 43 20 93 23 MONDOUBLEAU ZA de l'Entonnoir ☎ 02 54 80 79 38		Lundi	Fermée	Fermée
		Mardi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
		Mercredi	Fermée	9h00 - 12h00 / Fermée
		Jeudi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	Fermée
		Vendredi	Fermée	9h00 - 12h00 / Fermée
		Samedi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	9h00 - 12h00 / Fermée
MAISONCELLES - BOULOIRE Le Buisson Réjoui ☎ 02 43 35 81 69 MONTMIRAIL La Bausserie ☎ 02 43 93 28 82 TUFFÉ-VAL-DE-LA-CHERONNE ZA Le Champ de la Croix ☎ 02 43 71 88 74		Lundi	Fermée	Fermée
		Mardi	Fermée	Fermée
		Mercredi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	Fermée / 14h00 - 17h00
		Jeudi	Fermée	Fermée
		Vendredi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	Fermée / 14h00 - 17h00
		Samedi	7h30 - 12h20 / 13h00 - 14h20	Fermée / 14h00 - 17h00



FERMETURE LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS



Plateforme de déchets verts



Plateforme de gravats

Eco-organismes et partenaires du SYVALORM

EcoLogic

ecosystem
recycler c'est protéger

Re_fashion

Printerre

ecotextile

OLEOVIA
Une nouvelle vie pour l'huile

Corepile

ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

ecomaison

Le Grenier de l'Huître
RECYCLAGE

RECYCLM
COLLECTE - RECYCLAGE MOBILITÉS

CITEO

CYCLEVIA
L'eco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants.



CONSIGNES DE DÉCHÈTERIES

Carte d'accès obligatoire autorisant les dépôts sur les 17 déchèteries du territoire.



Volume des apports soumis aux limites mentionnées dans le règlement des déchèteries.

A NOTER :
Dans le cadre d'un besoin d'apport exceptionnel, veuillez prendre contact avec nos services auparavant.

Prendre ses dispositions pour le déchargement des dépôts lourds ou volumineux.
L'agent d'accueil n'a pas l'obligation d'aider.

L&M et associés - contact@et-m.com - 0922025 - crédits photos : AdobeStock - CITEO

2025	 CARTONS  DÉCHETS VERTS en bennes  DÉCHETS VERTS sur plateforme  DÉCHETS GRAVATS  ENCOMBRANTS  BOIS  MÉTAUX  PLASTIQUES  MULTIMATÉRIAUX  DMS  DEEE  TEXTILES  PNEUMATIQUES  PNEUS  PILES ET ACCUMULATEURS  HUILES DE VIDANGE														TOTAL matériaux	Huiles	
	Cartons	Végétaux en bennes	Végétaux sur plateforme	Gravats	Non valorisable	Bois	Métaux	Plastiques	Multimatériaux Mobiliier ~ABJ nonth >80 cm et jouets >80cm	DMS (écohors éco)	DEEE	Textiles	Pneus usagés valorisés ALIAPUR	Pneus détériorés valorisés PAPREC	Piles		
Bessé-sur-Braye	43,92	220,36		133,84	256,60	75,92	30,02		80,31	7,72	27,38	1,38				956,44	1,05
Droué	41,46		377,58	200,36	246,22	109,74	35,28		80,31	7,16	35,12	0,33				1 133,57	1,11
La Chartre-sur-le-Loir	93,00	511,30		363,22	435,56	177,60	112,77		169,97	25,38	95,83	3,33			0,94	1 988,90	3,55
La Ferté-Bernard	234,12		2 460,74	737,18	1 057,60	373,44	49,34		448,68	34,66	27,65				0,87	5 424,28	6,20
Le Grand-Lucé	66,52	348,08		200,18	390,60	144,68	80,98		106,12	10,25	50,98	1,20			0,43	1 400,02	3,60
Le Plessis										0,67					0,29	0,96	
Lombron	41,70	182,34		196,16	228,98	103,60	37,68		77,57	8,68	16,02	0,30			0,43	893,46	1,90
Maisoncelles	36,18	136,20		133,32	202,74	57,92	37,44		65,82	5,77	23,74	0,48				699,61	1,30
Mondoubleau	50,42	218,32		184,68	224,36	67,46	33,70		92,74	8,94	34,55	0,78			0,63	916,57	2,30
Montaillé	77,36	220,84		179,40	349,38	130,96	48,86		114,62	11,71	43,39	1,23			0,55	1 178,30	2,00
Montmirail	18,86	89,04		89,80	88,88	25,74	22,52		37,49	4,31	16,96	0,30				393,90	
Montoire	108,18		1 006,46	700,54	580,88	257,00	122,76		197,86	18,62	100,32	2,50			1,01	3 144,01	5,70
Savigné L'Evêque	81,86		1 282,16	714,42	335,94	194,54	76,34		155,90	16,99	53,63	1,11			1,59	2 935,94	3,50
Savigny-sur-Braye	40,02		543,62	170,76	304,25	104,50	29,52		106,70	10,58	30,07	0,85				1 340,86	1,75
St Mars-la-Brière	96,98		1 171,04	499,98	440,12	238,77	95,88		203,03	23,06	65,57	3,39			1,18	2 870,51	5,15
Thorigné-sur-Dué	165,14		1 913,86	749,05	702,47	394,72	179,26		304,24	36,10	118,90	6,70			1,81	4 630,43	7,15
Tuffé	42,02	191,72		127,48	164,94	75,57	38,44		76,31	7,15	16,52	2,40			0,68	743,22	1,20
Vibraye	73,56		723,34	303,96	323,66	140,64	77,84		143,58	13,35	66,10	3,30			1,33	1 870,67	2,25
TOTAL	1 311,30	2 118,20	9 478,80	5 684,33	6 333,18	2 672,80	1 108,63	159,02	2 461,25	251,11	822,72	29,58	40,22	38,78	11,72	32 521,64	49,71

Tonnages des nouvelles filières :

Filière

Articles de Sport et de Loisirs :

soutenue par l'éco-organisme

ÉcoLogic

Le 3^e site des équipements électromécaniques

20,99 t

Filière

Articles de Bricolage et Jardin :

soutenue par l'éco-organisme

Matériel EcoLogic

Thermique : Le 3^e site des équipements électromécaniques

6,39 t

Filière

outillage du peintre :

soutenue par l'éco-organisme

ECO DDS

Le 1^{er} site des équipements électromécaniques

1,32 t

Filière

Articles de Bricolage et Jardin :

soutenue par l'éco-organisme

Articles BRICO-JARDIN

Le tonnage des ABJ non-Th est lui inclus dans celui de la benne multi-matériaux

ecomaison

Filière

JOUETS :

soutenue par l'éco-organisme

PEPETTS JOUETS

Le tonnage des jouets « + 80cm » est lui inclus dans celui de la benne « multi-matériaux »

ecomaison

ABJ non-TH & JOUETS = 80cm

9,78 t

COMPOSTEURS

Le SYVALORM propose à la vente des composteurs individuels à des tarifs incitatifs afin de promouvoir le compostage domestique dans les foyers et accompagne les projets de compostage partagé en fournissant les contenants et matériels nécessaires aux installations et suivis des sites.

Les ordures ménagères sont constituées de 30% de biodéchets.

En compostant à domicile cette part valorisable nous réduisons d'autant les tonnages collectés et enfouis et soulageons notre bac des ordures ménagères.



2 modèles disponibles :

- Bois : 300l (72Hx70L cm) 25 euros
- Plastique recyclé : 650l (85Hx120L cm) 30 euros

Dans la limite de 2 composteurs par foyer

Ventes de composteurs réalisées ces dernières années :

	AVANT 2013	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019		Modèle et volume des composteurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
ex-SICTOM	1 212	41	22	22	19	35	23	34	SYVALORM	Bois 300l	144	197	165	376	262	170	Global
ex-SMIRGEOMES	4 541	214	231	166	65	81	128	192		Plastique 650l	104	269	242	341	331	148	
Cumul annuel	5 753	255	253	188	84	116	151	226		Cumul annuel	248	466	407	717	593	318	

Dont cumul des données des 2-ex-collectivités SMIRGEOMES et SICTOM Montoire fusionnées en SYVALORM au 1^{er} janvier 2020

En 2025, le SYVALORM a vendu **318** composteurs :

- 170 en bois
- 148 en plastique

Une baisse de -46,37 % en 1 an qui s'explique par l'anticipation des foyers qui se sont équipés avant janvier 2024 (passage au tri des biodéchets)

Ainsi, depuis plus de 10 ans, les 2 ex-syndicats fusionnés et le SYVALORM ont contribué au développement du compostage avec un taux d'équipement des foyers de :

16,30 %

sur l'ensemble du territoire

BACS DE COLLECTE

Le SYVALORM met à disposition des foyers du territoire des bacs de collecte de différentes contenances : « ordures ménagères » à couvercle vert et bacs « emballages » à couvercle jaune. Le volume attribué est dépendant de la taille du foyer ou de l'activité exercée.

Bacs attribués* au 31/12/2025 :

*Données indicatives du fait d'un fichier ex-SICTOM en cours d'actualisation

Total : 75 153 bacs



BACS OM	
60L/80L	35 802
120L	936
140L	14 498
180L	319
240L	3 450
340L/360L	1 607
660L	922
750L/770L	85
Total :	57 619



BACS EMB	
80L	3 501
120L	1 197
140L	5 470
180L	416
240L	3 458
340L/360L	3 492
Total :	17 534

COMPOSTAGE PARTAGÉ

BILAN 2025 ...ET RAPPELS 2023/2024

PARTENARIAT
SYVALORM
CONCLU AVEC
L'ASSOCIATION
ATHENA



Conseils
Information
Installation et suivis
des sites partagés
Accompagnement

Si pour le SYVALORM, 2023 était une année de tests, de rodage et d'observation sur 4 sites pilotes implantés par l'association ATHENA, suivi d'une montée en puissance des installations en 2024, l'année 2025 maintient le rythme de l'année dernière. Une liste d'attente est ouverte pour 2026.

En 33 mois (avril 2023 - décembre 2025) : 27 sites ont été installés ; ils sont désormais en cours de suivis.

1 En 2023 : 4 sites installés

- St Arnoult (21/06)
- Villaines-la-Gonais (24/06)
- Troo (13/10)
- Mondoubleau (21/10)

1 En 2024 : 12 sites installés

- Montoire (20/03)
- Cormenon (27/03)
- Bessé-sur-Braye (2 sites le 03/04)
- Mondoubleau (04/04)
- Saint-Calais (2 sites le 12/04)
- Le Grand-Lucé (07/05)
- Connerré (2 sites les 22/05 et 04/10)
- Saint-Vincent-du-Lorouër (07/11)
- Savigny-sur-Braye (07/11)

1 En 2025 : 11 installations sur 10 communes

- Cormenon (19/03)
- Lavaré (21/03)
- Lamnay (09/04)
- Boursay (18/06)
- Lhomme (17/09)
- Val de la Hune (25/09)
- Sargé sur Braye (01/10)
- La Chartre sur le Loir (08/10)
- La Ferté-Bernard (2 sites le 10/10)
- Vibraye (23/10)



→ 384 foyers participants et 692 personnes inscrites depuis 2023 !

Estimation des apports 2025 :

692 utilisateurs
27 sites implantés

18 299 kg
de biodéchets
déposés environ !

Des coûts
d'élimination
« ordures
ménagères »
réduits
d'autant !

En moyenne :

26%
de biodéchets
dans les ordures
ménagères
(Etude INDIGGO 2021)

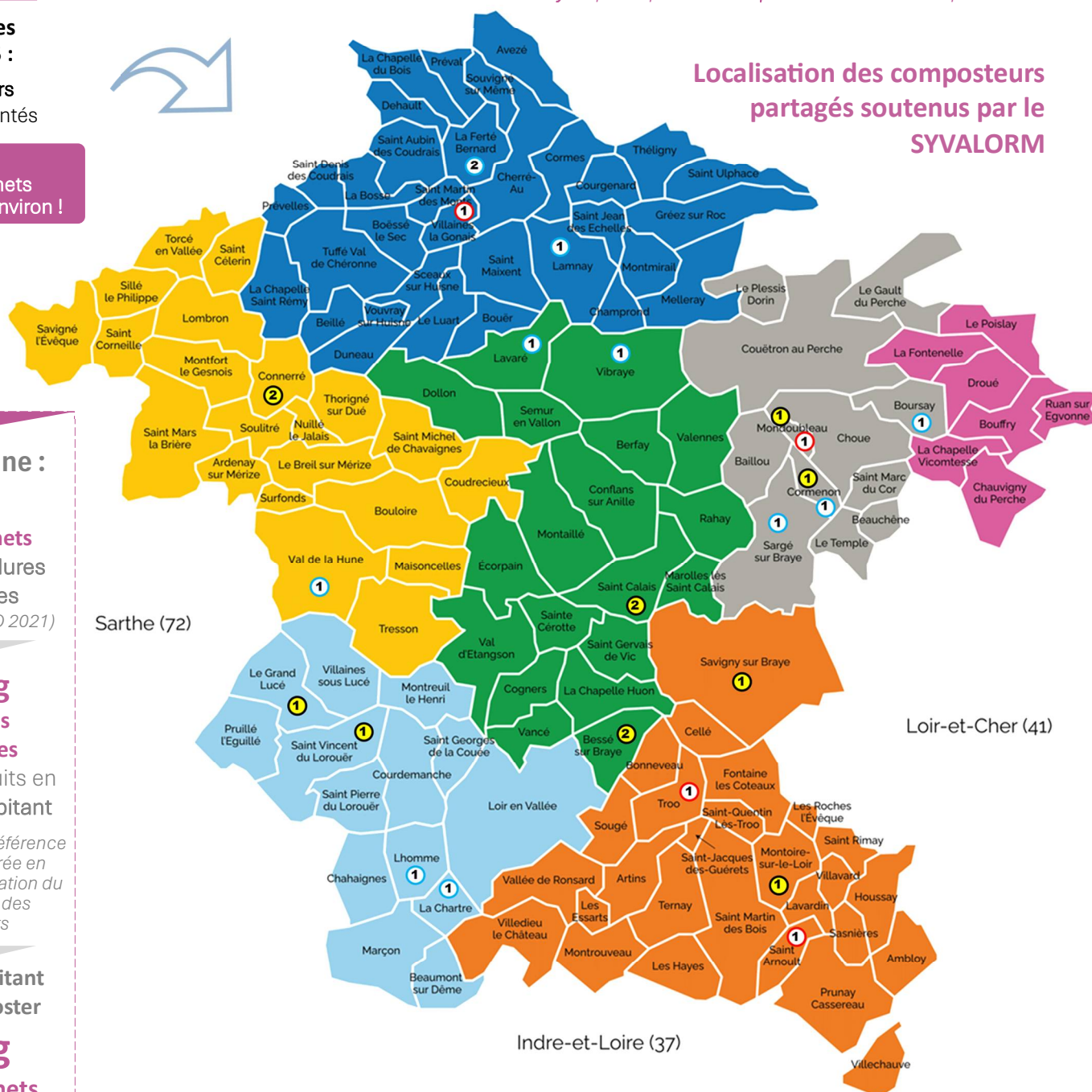
123 kg
d'ordures
ménagères
ont été produits en
2023 par habitant

2023, année de référence
N-1 avant l'entrée en
vigueur de l'obligation du
compostage des
biodéchets

Chaque habitant
peut composter

32 kg
de biodéchets
par an !

Localisation des composteurs partagés soutenus par le SYVALORM

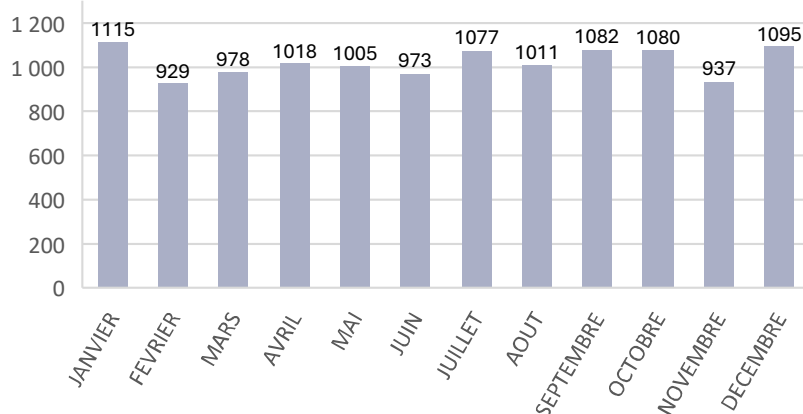


TONNAGES MENSUELS DES DÉCHETS COLLECTÉS

EN PORTE-A-PORTE ET APPORTS VOLONTAIRES



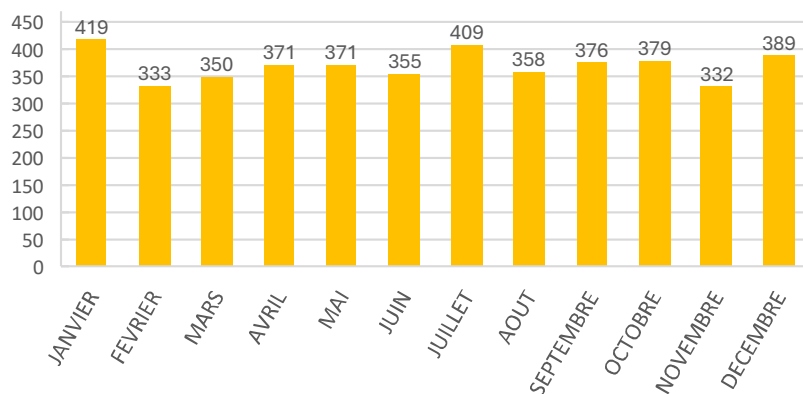
Tonnages OM collectés 2025



Emballages



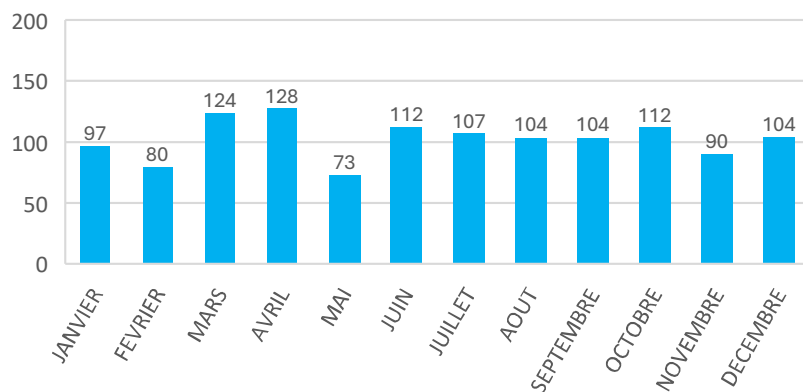
Tonnages EMBALLAGES collectés 2025



Papiers



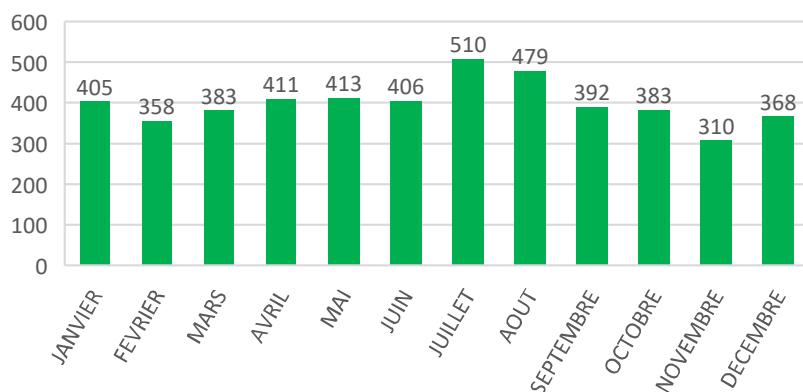
Tonnages PAPIERS collectés en 2025



Verre



Tonnages VERRE collectés en 2025



VALORISATION DES FLUX COLLECTÉS



Tonnes de matériaux valorisables collectés

EMBALLAGES :

4 441,30 tonnes

PAPIERS :

1 234,88 tonnes

VERRE :

4 817,70 tonnes

TOTAL : 10 493,88 tonnes

REFUS DE TRI :

(Déchets non-conformes
aux consignes de tri, non
recyclables...)

1 455,13 tonnes

MATÉRIAUX VALORISÉS

8 932,28 tonnes

Tonnage trié légèrement inférieur
au collecté en raison du stock de fin
d'année 2024

Tonnes valorisées par matériau**

BACS et SACS JAUNES
COLLECTE EN PORTE A
PORTE
+
PAV EMBALLAGES
(sur déchèteries)



PAV PAPIERS



PAV VERRE



PROVENANCE	FLUX MATIÈRES	TONNAGES VALORISÉS	Évolution 2024/2025	TYPE DE DÉCHETS VALORISABLES	REPRENEURS
BACS et SACS JAUNES COLLECTE EN PORTE A PORTE + PAV EMBALLAGES (sur déchèteries)	ELA 5,03 : Briques	145,75	2,29		PAPREC
	MIX PET Clair plastique PET clair	380,32	10,59		PAPREC
	MIX PEHD/PP : plastique des extensions de consignes de tri (pots et barquettes...)	292,95	-14,39		PAPREC
	FLUX DÉVELOPPEMENT SOUPLE* Films, filets, sachets en PE / PP et plastiques complexes	333,66	13,61		CITEO
	FLUX DÉVELOPPEMENT RIGIDE* Bouteilles et flacons en PET coloré, emballages en PET opaque, barquettes monocouche PET, barquettes multicouches, emballages en PS/PSE/XPS	313,35	-3,32		CITEO
	*Depuis le 13/11/2023 CITEO reprend une partie des plastiques jusque-là non valorisés et nommés « flux développement ». La majorité des plastiques contenus dans ce flux sont recyclés via de nouvelles filières et la fraction restante est valorisée énergétiquement.				
PAV PAPIERS	ACIER	349,46	21,48		PAPREC
	ALUMINIUM	78,38	-4,66		PAPREC SEMARDEL
	ALUMINIUM STANDARD PETITS ALUMINIUM				
PAV VERRE	EMR 5,02 : Cartonnnettes	1 088,39	4,23		PAPETERIES PALM (37)
	GM 1,02 : cartonnnettes basse qualité	104,26	-49,54		PAPREC
PAV PAPIERS	JRM 1,11 : papiers de haute qualité graphique	1 000,54	-17,21		NORSKE SKOG (88)
PAV VERRE	VERRE	4 845,22	2,27		O-I FRANCE (51-33-42)

TOTAL TONNAGES VALORISÉS :

8 932,28

**données CITÉO

*Tout ou partie de ce gisement constituant le **flux développement** (bouteilles et flacons en PET coloré, emballages en PET opaque, barquettes monocouche PET, barquettes multicouches, emballages en PS/PSE/XPS).

Flotte des camions de collecte

PAPREC-COVED



Depuis 2024
les camions de collecte
sont floqués et porteurs
de messages de
prévention incitatifs :

6 messages qui réaffirment
la démarche de
sensibilisation du syndicat
auprès de ses usagers.



BOM : bennes ordures ménagères

BOM 3.5 t

CITANEA Mono Trémie Basse
5 m³
1 benne

BOM Mono 12t

BOM Mono Vr5 10 m³
1 benne
+ 1 benne 16 t de secours

BOM Mono 19t

Vario VR5 16 m³
1 benne

BOM Mono 26t

Vario Vr5 21 m³
1 benne

BOM Bicomp 26 t

SELECTA DUO 21 m³
2/3 Ordures Ménagères
+ 1/3 Emballages
7 bennes
+ 2 bennes 26 t de secours



CAMION grue

AMPLIROLL

Vidage des PAV*

*Points d'Apports Volontaires

3 bennes

- 2 de 26t
- 1 de 32t



Une flotte de camions neufs
roulant au **biocarburant** pour
collecter les déchets tout en
limitant l'impact sur la planète.

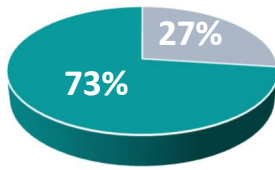
L'utilisation du **biocarburant**,
comparé au gazole, entraîne :

- 65 % de réduction du bruit
- 80% moins d'émissions de gaz polluants

Quais de transfert SYVALORM

Écorpain (72) et Fontaine-les-Coteaux (41)

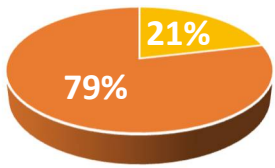
Ordures Ménagères



- Quai de transfert - Fontaine-les-Coteaux
- Quai de transfert - Écorpain

Tonnages entrants sur chaque site

Collectes Sélectives emballages



- Quai de transfert - Fontaine-les-Coteaux
- Quai de transfert - Écorpain

Tonnages entrants 2025	Ordures Ménagères	Collectes Sélectives emballages	PAPIERS	VERRE
Quai de transfert Fontaine-les-Coteaux	3 325	948		
Quai de transfert Écorpain	8 974	3 493	1 235	4 818
TOTAL	12 299	4 441	1 235	4 818



PAPREC
RECYCLAGE

Relevés mensuels des apports PAPREC sur 2025

Collectes **PAP*** et vidages des **PAV****

* porte à porte

** points d'apports volontaires

QUAI DE TRANSFERT - FONTAINE-LES-COTEAUX

Tonnes Entrantes Fontaine-les-Coteaux	Ordures Ménagères											
	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Coved	288,62	246,34	258,64	270,44	276,26	264,52	304,40	289,56	289,18	292,76	254,14	289,68
TOTAL	288,62	246,34	258,64	270,44	276,26	264,52	304,40	289,56	289,18	292,76	254,14	289,68

Tonnes Entrantes Fontaine-les-Coteaux	Collectes Sélectives Emballages											
	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Coved PAP	76,76	69,40	73,96	78,86	80,02	77,74	92,08	82,34	82,96	80,74	72,26	81,20
TOTAL	76,76	69,40	73,96	78,86	80,02	77,74	92,08	82,34	82,96	80,74	72,26	81,20

QUAI DE TRANSFERT - ÉCORPAIN

Tonnes Entrantes Écorpain	Ordures Ménagères											
	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Coved	826,00	682,20	718,96	747,36	728,96	708,36	772,72	721,44	792,80	787,42	682,92	805,34
TOTAL	826,00	682,20	718,96	747,36	728,96	708,36	772,72	721,44	792,80	787,42	682,92	805,34

Tonnes Entrantes Écorpain	Collectes Sélectives Emballages											
	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Coved PAP	338,32	262,42	270,58	288,92	286,44	272,74	312,84	271,54	288,78	295,54	256,48	304,28
Coved PAV	3,50	1,26	5,06	3,60	4,20	4,14	3,84	4,42	4,48	2,94	3,30	3,36
TOTAL	341,82	263,68	275,64	292,52	290,64	276,88	316,68	275,96	293,26	298,48	259,78	307,64

Tonnes Entrantes Écorpain	PAPIERS											
	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Coved PAV	97,02	79,80	123,70	127,60	73,28	112,30	107,12	103,92	103,88	112,00	90,22	104,04
TOTAL	97,02	79,80	123,70	127,60	73,28	112,30	107,12	103,92	103,88	112,00	90,22	104,04

Tonnes Entrantes Écorpain	VERRE											
	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25
Coved	405,40	357,62	383,04	411,00	413,06	405,94	510,02	479,12	391,50	383,18	309,56	368,26
TOTAL	405,40	357,62	383,04	411,00	413,06	405,94	510,02	479,12	391,50	383,18	309,56	368,26



124 bornes
en accès sur
le territoire
SYVALORM !

Re_fashion

Eco-organisme de la Filière Textile d'habillement,
Linge de maison et Chaussure (TLC)



Société qui assure la collecte des textiles et les
achemine vers le centre de tri d'Appilly (60)

Les acteurs de la
filière textile

Le bilan « textiles » 2025 n'est pas représentatif :

En raison d'une crise nationale de la
filière des textiles, ECOTEXTILE a
suspendu le vidage des conteneurs
textiles à compter du 2^{ème} trimestre, et ce
jusqu'à nouvel ordre.

L'opérateur de collecte, confronté à de
graves difficultés économiques et
financières, n'était plus en mesure
d'assurer la collecte en raison de
l'explosion des gisements de textiles à
trier et de la saturation des débouchés.

2025
3 mois de
collecte

Notre bilan textiles 2025

Rupture des collectes des bornes à compter du 1^{er} avril 2025,
le geste de tri de l'habitant est gravement compromis.

Evolution des tonnages collectés :



- 77,48 %
par rapport
à 2024...

97,40 t
collectées
en 2025

Soit près de
1kg déposé par
chaque habitant
en 1 trimestre

Mais avant de
déposer les
textiles et
chaussures dans
les bornes,
n'oublions pas
de les réutiliser,
réparer, donner
ou vendre !

En 2024, 289 393 tonnes de TLC ont été collectées en France, ce qui représente 4,27 kg/hab



Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés
ici seront majoritairement reportés ou recyclés

Pour plus d'informations sur la 2^e vie de vos textiles déposés,
rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen

Les consignes à suivre

Vous pouvez déposer

Vos vêtements et votre
linge de maison propres
et secs dans un sac
fermé (SOL)

Vos chaussures liées
par paire et dans un sac
fermé (SOL)

Même usés, ils seront valorisés
à plus de 95%
MERCI



Ne déposez pas
d'articles humides,
ni souillés

Qu'en faites-vous vous ?

... leurs devenir ?

ECOTEXTILE collecte les textiles et les achemine vers le centre de tri d'Appilly (60).
Selon leurs états, ils seront orientés en :

Quelques chiffres*

56,5 %

33,3 %

9,1 %

- Réutilisation
- Recyclage**
- Combustible solide de récupération

0,7 %

0,4 %

- Valorisation énergétique
- Élimination

* Tri dans les centres conventionnés en France et hors France

**transformation en chiffons d'essuyage, effilochés et transformés en feutrine pour servir
d'isolation sonore ou thermique.



CEST NOUVEAU

BÉNÉFICIEZ
D'UNE RÉDUCTION
POUR RÉPARER

Le Bonus Réparation
est une réduction
pour vous inciter à
faire réparer vos
vêtements et
chaussures

Consignes de tri :

Quoi ?

Les vêtements



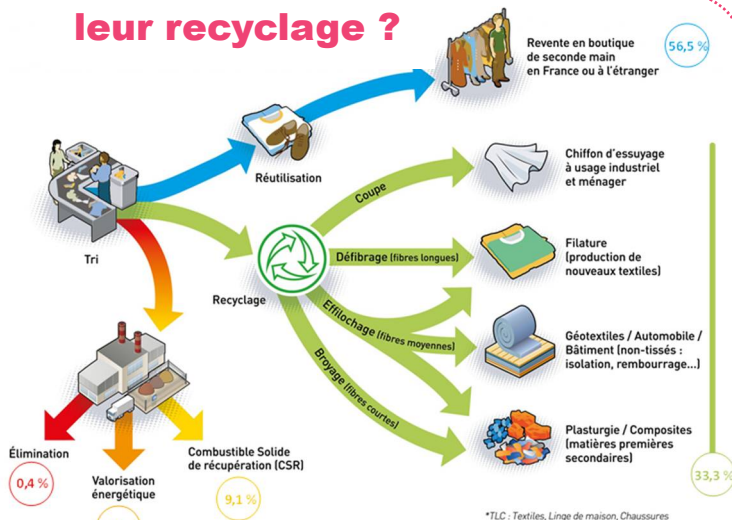
Le linge de maison



Les chaussures et la maroquinerie



leur recyclage ?



Élimination des DÉCHETS

Utilisation des services



Consignes de collecte BACS & SACS

AUCUN DÉCHET DANGEREUX ne doit être déposé dans le sac/bac jaune ni les ordures ménagères !



Seuls sont collectés les déchets bien triés !

- Sortis la veille au soir de la collecte
- Poignées vers la route
- Couvercles fermés
- Bien visibles sur la voie publique
- Aucun sac d'ordures ménagères au sol
- A rentrer rapidement après collecte ou refus de collecte
- Seuls les bacs et sacs fournis par le SYVALORM sont collectés !

En porte à porte

Les emballages



- EN VRAC
- NON EMBOÎTÉS
- BIEN VIDÉS



LES INTERDITS :

- Les emballages de toxiques
- Les objets, appareils, vêtements, ordures ménagères...



Les ordures ménagères

- PRÉSENTÉS EN BACS ET DÉPOSÉS EN SACS FERMÉS
- AUCUN SAC AU SOL



LES INTERDITS :

- Déchets toxiques, piles batteries... (leur élimination, exige un traitement spécifique !)
- Déchets médicaux
- Verre
- Déchets verts
- Recyclables

A domicile

Les biodéchets

DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN



En apport volontaire

Les papiers



- UNIQUEMENT LES PAPIERS DE LECTURE ET D'ÉCRITURE

Le verre



- UNIQUEMENT LE VERRE D'EMBALLAGE SANS BOUCHON NI COUVERCLE

LES INTERDITS :

- Verre médical
- La vaisselle
- Les poteries...

Les textiles



- EN SACS FERMÉS !
- PROPRES ET SECS !
- MÊME USÉS, ILS SERONT VALORISÉS

Les déchèteries



Déchets acceptés :

- Cartons
- Déchets verts
- Filières spécifiques
- Déchets dangereux
- Déchets toxiques
- Déchets volumineux

Déchets refusés :

- Amiante
- Cadavres animaux
- Produits explosifs
- Médicaments
- Déchets radioactifs
- Déchets d'activités de soins

Liste non exhaustive !

Accès

- Carte d'accès obligatoire autorisant les dépôts sur les 17 déchèteries du territoire → demande de carte accessible en ligne sur www.syvalorm.fr, rubrique « Mes démarches ».

Volumes et apports

- Seuls les déchets autorisés par le règlement peuvent être déposés et dans la limite des volumes précisés dans le règlement des déchèteries.
- Pour effectuer un apport exceptionnel, prendre contact avec le SYVALORM auparavant.
- Prendre ses dispositions pour le déchargement des dépôts lourds ou volumineux (L'agent d'accueil n'a pas l'obligation d'aider).

Comportement

- Respecter les règles de civilité et les consignes des agents d'accueil.

Horaires

- Penser à vérifier les alertes de fermetures ou de modification d'horaires sur le site avant de se déplacer → www.syvalorm.fr : les seuls horaires officiels



SYNDICAT DE VALORISATION
DES ORDURES MÉNAGÈRES



Depuis
2024

Le centre de tri du SYVALORM
est ouvert au grand public !

(centre mutualisé avec 9 autres collectivités)

Usagers du territoire, individuels
ou groupes*, réservez votre visite
gratuite en ligne !

(* une prise en charge du SYVALORM est possible pour
le transport en car des groupes scolaires, associatifs...)

CENTRE DE TRI
INTERDÉPARTEMENTAL
DES DÉCHETS MÉNAGERS
RECYCLABLES

TRI VAL DE LOIR(E)



Réservation
en ligne
sur :



CENTRE DE TRI

NOUVEAU !

Visites ouvertes au grand public



Usagers du
SYVALORM,
individuels
ou groupes,
réservez votre
visite gratuite
en ligne !

Plus d'infos sur
www.syvalorm.fr

TRI VAL
DE LOIR(E)
PARCAY-MESLAY
(37)



<https://trivaldeloire.fr/visitez-le-centre-de-tri/#particulier>



Nouveau
2025



Notre plan comporte **23 actions réparties en 7 axes** :

D'ici 2030, chaque habitant devra réduire de près de 40 kg
sa production de déchets par rapport à aujourd'hui

- **Composter** les déchets alimentaires et déchets verts
- **Limiter** les **gaspillages**, éviter les produits à **usage unique**
- **Favoriser** le **réemploi**, la **réparation**...
- ...

Limiter notre production de déchets détermine
nos coûts et réduit notre impact environnemental

Soucieux du devenir de ses déchets, le SYVALORM est partenaire des organismes suivants :

Associations



Avant de jeter,
il vaut mieux
réutiliser,
réparer, vendre
ou donner !



Eco-organismes



Sociétés



**Agir ensemble aujourd'hui pour
garantir les réussites de demain**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257201376-20260619-20260610-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Publication : 29/06/2026

www.syvalorm.fr

